

ASSEMBLEE GENERALE DEL'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR
LA VALETTE DU VAR

Le 13 avril 2011

Présents :

Jacques MERLAN, Claudine MORRONI, Daniel MENNEGAND, Jean-Pierre ANDRAU, Dominique QUINCHON, Geneviève FROGER, Georges AMIGONI, Janine MERLAN, Macxime GALLI, Philippe HERY, Christophe LUQUET, Jean-Paul HERNANDEZ, Jean-Louis IMBERT, Patrice GOUDIGUEN, Christian DALBIES, Pierre CONSTANS, Marie-Louise LIBENZI, Christiane MARTEL, Claude CALDANI. Annie GALLI, Gilbert ASTOIN, Annie ASTOIN, Myrtille BOTTEX, Michèle MENNEGAND, Thérèse LEPINE, Jean-Pierre JEANNERET, Michèle JEANNERET, Stéphane LHOMME, Patrice GOUDIGUEN, Lucette TROIN, Jean-Claude LEFEUVRE, Gilbert BRUN.

Directeurs dans l'association : Manuel DUREAULT, Patrick BOUVET, Éric MULLER, Henri ROIG. Mme Corinne MAILLARD (Commissaire aux comptes), Jean-Luc JAVELAUD (cabinet comptable SOCIC), Jacques COUTURE (1er Adjoint représentant Mme le Sénateur Maire de la Valette), Michel BOUTONNE (IEN Toulon Var ASH), Jacqueline MARTINI (Secrétaire Générale de la M.A.E. représentant M Gérard PEGULU Président de la M.A.E.), Marc MULET (représentant Mme STEURER IEN de la circonscription de la Seyne). Et avec la participation de Mme Christine PERRENON salariée du siège et de Mme Giselle ARNAUD, responsable du SAPAD.

Absents excusés :

Bernard LONJON, André MONTANIE, José GOMEZ, Bernard SOLINS, Annie-Claude COMMUNAL, Jean-Philippe GIBOUT, Albert GREGOIRE, Annick LEFEUVRE, Marie-Thérèse BARDINE, Jean-Marie CHARRIEZ, Simone FREVILLE, Marina LEROUX, Gilles LANGLOIS, Pierre LIEGE, Alain MASSABIAU, Heidi RAYMOND, Renée PELLAT, Alain MARKL, Annie MARTINO, Anne-Claire BUTARD, Claude BUTARD, Marie-France CAYATTE, Directeur dans l'association : Laurent ESCOFFIER

Invités excusés :

Horace LANFRANCHI (Président du Conseil général du Var), VERLUCCO (Inspecteur d'Académie du Var), Jean-Pierre VILLAIN (Inspecteur Général de l'Éducation Nationale), Joël DERRIEN (Président de la fédération des PEP), Christian ROA représentant la MAIF, Jacques VEISSE (président de la MGEN du Var), Max PISELLI (Maire de Draguignan et Vice-président du C.G du Var), Géraldine GAUDINO (IEN Sud Ste Baume), Michèle BERNARD (IEN Toulon 1), Jean VERLUCCO (Inspecteur d'Académie du Var), Jean-Pierre VILLAIN (Inspecteur Général de l'Education Nationale), Joël DERRIEN (Président de la fédération des PEP)

Le président ouvre la séance à 8 h 30 en saluant les présents et en présentant les excuses

I) ADOPTION du Procès-Verbal de l'assemblée générale 2009 :

modification demandées du précédent PV : M et Mme ASTOIN étaient excusés de leur absence.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

II) Rapport moral par le Président des PEP 83 M. Jacques MERLAN.

Je suis heureux de vous accueillir dans ces locaux qui ont encore à être modifiés pour recevoir à côté d'une partie du SAAAS Charles Loupot (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation pour déficients visuels) déjà en place, le Siège de notre Association ainsi que le SSEFS Jean-Philippe Rameau (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation pour déficients auditifs). Je voudrais tout d'abord remercier très chaleureusement M. Jacques VEISSE, Président de la MGEN du Var et M. Dominique TRIGON, Directeur départemental de la MGEN, pour la manière généreuse et courtoise avec laquelle a eu lieu le transfert de propriété. Cette installation est l'une des concrétisations fortes de ce que l'année 2010 fut pour notre Association en pleine mutation.

2010, année de mutation, année de transition :

Le monde dans lequel nous sommes, lui-même en mutation, devient de plus en plus difficile, ingrat et complexe. Cette complexité m'amène à penser que le regard que nous pouvons porter sur cette année 2010 ne peut

qu'être inscrit dans une approche systémique. C'est dans ce cadre-là que notre action progressive se construit et devra se poursuivre en 2011.

Je vais jeter quelques coups de projecteur sur ces différents systèmes qui nous concernent. Ils seront d'autant plus éclairés ensuite par les rapports d'activités des établissements, services et commissions.

Au préalable, nous nous devons de consolider nos deux valeurs fondamentales que sont Laïcité et Solidarité, qui sont détournées par certains de façon odieuse. Il nous faut leur redonner toute leur puissance, notre spécificité étant d'assurer qu'elles sont, pour nous, **inséparables**.

Notre société est de plus en plus une société de précarité, les besoins sociaux sont de plus en plus aigus. La destruction progressive des services publics, et en particulier de l'Éducation nationale, favorise l'accroissement des inégalités sociales, la marchandisation de l'Éducation et de la Santé ce qui a pour conséquences de créer une éducation et d'une médecine à deux vitesses en opposition à nos valeurs fondamentales. C'est pourquoi, la Fédération des PEP en général et les PEP83 en particulier, nous avons cherché aussi souvent que possible à nous associer aux différents mouvements défendant la scolarisation de tous, quels que soient leurs origines et leurs éventuels handicaps, en s'inscrivant dans une philosophie de l'appartenance et de la reliance. Nous nous sommes également associés à la volonté de maintenir une formation de qualité pour les enseignants, mais aussi à lutter contre la xénophobie, en particulier après le discours de Grenoble et le projet de loi Besson de 2010.

Dans un tout autre ordre d'idées, bien que !..., la mise en place progressive de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et celle déjà réalisée de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances du premier août 2001) qui se veulent être une réponse directe aux insuffisances de l'ordonnance de 1959 entendent remédier en faisant graviter la procédure budgétaire autour de deux principes : une logique de performance de la gestion publique d'une part, et d'autre part une transparence de l'information budgétaire propre à instituer un contrôle étroit amenant à des approches systémiques nouvelles avec l'ARS-PACA (Agence Régionale de Santé) et la Direction Départementale de l'ARS d'une part et d'autre part avec le Ministère de l'Éducation Nationale et la gestion de la CPO (Convention Pluriannuelle d'objectifs) par l'intermédiaire de la Fédération des PEP et de l'URPEP d'une part et du Rectorat d'autre part.

Avec l'ARS, il faut savoir que désormais la création de nouveaux services ou établissements médico-sociaux ne peut être que la réponse à un appel à projet venu de l'ARS. Cela a de nombreuses conséquences que je vous laisse envisager.

En ce qui concerne la CPO et nos relations avec la Fédération des PEP et l'URPEP, je vous rappelle que le M.E.N. ne subventionne plus de poste, mais qu'il contribue aux financements d'actions centrées sur quatre objectifs qui s'inscrivent pleinement dans les priorités du Ministère face à la LOLF. Ce financement est d'ailleurs léger puisqu'il ne représente sensiblement que 1,5 % du budget général des PEP toutes AD cumulées (10% si nous prenons en compte les postes de mis à la disposition dans certains des établissements).

La subvention est alors versée à la Fédération qui la répartit sur les URPEP en fonction des activités conformes aux priorités du Ministère, à l'URPEP ensuite de répartir cette subvention sur chaque AD. Vous voyez donc l'importance, à tous les niveaux, que chaque action fasse l'objet d'une prévision budgétaire précise pour l'ensemble du réseau PEP ce qui impose dorénavant, une présentation des résultats sous forme de combinaison des comptes de l'ensemble du réseau PEP. C'est une évolution déterminante pour notre réseau, qui va lui permettre à terme une présentation de l'ensemble de ces actions. Cela suppose une uniformisation des plans comptables pour pouvoir présenter la consolidation annuelle du programme d'actions et des réalisations pour chacun des quatre objectifs de la CPO. Dans ce cadre, certains d'entre nous ont suivi à la Fédération une journée de formation sur ce processus de combinaison des comptes et nous avons déjà pris en compte un nouveau plan comptable normalisé pour l'ensemble du réseau, bien qu'il reste quelques mises au point à faire.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce sujet. Vous avez tous compris que ce travail est à faire également au niveau de l'URPEP et qu'afin qu'il y ait la plus grande transparence possible à tous les niveaux, tant sur les programmes d'actions, que sur les patrimoines et les gestions financières, il nous faut construire au niveau fédéral un réel SIF (Système d'Information Fédéral) tel que l'avait décidé l'AG Fédérale 2009 et qui se bâtit progressivement.

En ce qui concerne l'URPEP, il faut préciser que, là aussi, il s'agit pour 2010 d'une année de mutation-transformation. Une première mutualisation d'importance est mise en place avec la création du Pôle DEL, ayant des conséquences sur notre fonctionnement départemental dans ce domaine. Il n'est pas exclu que de telles mutualisations soient envisagées dans le domaine du SMS. L'une d'entre elles est déjà bien avancée en ce qui concerne un projet SAPAD au niveau du second cycle du second degré.

Les PEP83 ont, par ailleurs, dans cette année 2010, initié une politique patrimoniale ayant pour principale

raison la recherche d'une rationalisation et d'une économie d'échelle de l'ensemble de nos services et établissements avec 4 implantations : ce local de La Valette où nous sommes qui regroupera le Siège, le bureau du Comité d'Entreprise et de la Délégation Unique des Personnels, le SSEFS Jean Philippe Rameau et une partie déjà installée du SAAAS Charles Loupot, le Bâtiment dit « Les Platanes » au Muy où seront installés l'autre implantation du SAAAS Charles Loupot et le SESSAD Madeleine Lemaire, le CMPP de Draguignan et la Maison de CHANTEMERLE à Seyne les Alpes.

Nous avons également mis en place cette année le comité d'entreprise (CE) doublé d'une Délégation Unique des Personnels (DUP) qui fut installé le 23 mars 2010 et qui a depuis, une réunion par mois. Je souligne le sérieux avec lequel les élus du personnel ont pris leur fonction dans un contexte, j'ose le dire, de formation mutuelle, qui devrait après une dizaine de réunions pouvoir atteindre l'efficacité sereine nécessaire.

Par ailleurs, un travail d'élaboration d'un **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** pour l'ensemble de nos établissements a été initié et il nous faudra peut-être créer une Délégation Unique de Prévention des Risques.

Je voudrais aussi remercier tous les administrateurs qui ont travaillé dans les diverses commissions, tout un chacun aura l'occasion de présenter son bilan tout à l'heure. Cette année 2010 a permis que se **développe la vie associative** et quelques événements, dramatiques faut-il dire, ont peut être néanmoins aidé à cela : je veux parler de la catastrophe du 2 décembre 1959 à MALPASSET qui nous a amené à commémorer le **16 octobre le cinquantenaire de CHANTEMERLE**, cérémonie qui nous a réunis dans un climat chaleureux et pour laquelle je remercie l'équipe des personnels de notre Centre, ainsi que la commission communication et les écoliers de l'école Caïs de Fréjus, sans oublier Maxime GALLI pour le don d'une magnifique plaque qu'il a gravée et offerte à cette occasion. Je veux parler également de la **catastrophe du 15 juin 2010** pour laquelle nous avons mobilisé notre réseau PEP pour une action de solidarité qui nous a permis d'aider les étudiants, lycéens, collégiens et écoliers dont les familles ont été sinistrées dans cette catastrophe.

Je ne voudrais pas conclure sans avoir une pensée très émue pour notre regretté ami, vice-président des PEP 83, Paul TROIN qui nous a quittés mi janvier de cette année 2010 et **qui portait si haut cette œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public** (comme il continuait de dire) , ainsi que ses valeurs et celles de la République avec sourire, rigueur et engagement.

Je ne voudrais pas non plus conclure sans rappeler la mémoire de notre regretté Président Fédéral, Joël BALAVOINE qui est parti, après une longue maladie, le 30 octobre 2009. Il a beaucoup marqué la vie de notre Fédération. Il nous manque aujourd'hui, il nous manquera très longtemps encore. Son sourire, sa gentillesse, son humanisme, ses analyses, ses synthèses, sa force de conviction, son engagement pour que la laïcité soit non seulement défendue mais vécue par chacun dans sa vie militante et professionnelle, sa défense des plus fragiles, sa dénonciation de la déliquescence actuelle de l'État et de ses services publics nous ont accompagnés depuis son accès à la présidence, en juin 2003.

Nous garderons longtemps en nous la force du message qu'il nous a transmis et notamment, son indignation contre ceux qui veulent « une République irréprochable » alors que ce sont leurs actes qui bafouent aujourd'hui notre République, ses valeurs, son histoire et sa constitution.

Sa présidence s'est notamment traduite par la construction d'un Mouvement militant pour les valeurs de laïcité et de solidarité, valeurs fondatrices des PEP et par le développement de multiples actions pour une société assurant à chacun et à tous l'accès aux droits communs, droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, au travail et à l'insertion sociale et c'est sur « la feuille de route » qu'il nous a tracé que nous cherchons à construire aujourd'hui la nouvelle dynamique de notre Mouvement, de nos AD, URPEP et d'éventuelles associations associées, que nous construisons de nouveaux Statuts et un nouveau Projet. Cette feuille de route est composée, en simplifiant, de quatre objectifs essentiels que je vais rappeler :

- 1) **Donner vie à notre Mouvement PEP**, en affirmant, en tous lieux et dans toutes nos actions, la force de notre engagement et de nos valeurs, en densifiant notre expression publique, en participant à tous les débats qui traversent notre société et notamment ceux portant sur l'éducation, les soins, la culture, l'insertion sociale et les loisirs, et en réactivant l'adhésion aux PEP de façon unifiée et coordonnée...
- 2) **Concrétiser notre nouveau fonctionnement en Réseau**, un fonctionnement prenant en compte les évolutions institutionnelles, nos diversités, nos forces et nos fragilités, de façon à assurer le développement territorial des PEP en adéquation avec les besoins éducatifs et sociaux encore sans réponse,
- 3) **Conforter notre autonomie et notre indépendance par le développement continu de nos actions**, nous plaçant comme acteur de l'économie sociale et solidaire, tout en exigeant et obtenant les financements

- publics auprès des Services de l'État et des Collectivités territoriales en correspondance avec nos actions,
- 4) **Mettre résolument en œuvre une politique d'ouverture** au moyen de nos nouveaux statuts fédéraux quasiment agréés par le Conseil d'État et une pratique de partenariats dynamiques sur tous les territoires.

La mise en œuvre de ces enjeux, nous placera ainsi en situation de construction de notre **quatrième projet associatif fédéral** que nous nous proposons d'adopter à l'Assemblée Générale de juin 2012 à Metz ; projet déjà mis en débat au Rassemblement des Présidents et Directeurs les 16,17 et 18 mars dernier à Bourges, préparé par un bilan diagnostic dont les premières bases devraient être étudiées lors de l'A.G. Fédérale les 17 et 18 juin 2011 à Dijon donnant lieu ensuite à l'organisation de débats, de groupes de travail thématiques régionaux et nationaux, ainsi qu'un **grand événement** remplaçant les JNE les 8, 9 et 10 décembre 2011 au Palais des Congrès à Issy-les-Moulineaux pour lequel est souhaité une grande participation des administrateurs et salariés de tout notre réseau.

Je mettais la dernière main à ce rapport lorsque j'ai appris le décès le 30 mars dernier de Jean DEYGOUT. Jean a présidé notre Fédération pendant 22 années (de 1973 à 1995). Depuis, il l'a accompagnée, comme président d'honneur, par sa participation régulière aux instances statutaires (bureau, conseil d'administration, assemblée générale). Sa dernière participation aura été celle à l'Assemblée Générale de Juin 2010 à Paris ! Nous garderons longtemps en mémoire le contenu de son intervention à cette AG, nous garderons en mémoire la pertinence et la force de ses analyses et bien sûr, son inlassable combat pour défendre et faire vivre la laïcité. Pour ma part, je connaissais Jean depuis 1970, j'étais encore en Afrique. Il était alors directeur des personnels au M.E.N. Il fut ensuite Directeur des Écoles de 1974 à 1978. J'ai toujours apprécié sa verve, sa grande rigueur, sa compétence, sa grande mansuétude envers autrui et son attachement aux valeurs républicaines qui nous sont chers. C'est un grand serviteur de la République qui vient de nous quitter.

Pour conclure enfin, et c'est sans doute le mot que vous commenciez à attendre, notre association s'est transformée dans cette année 2010, il me reste à souhaiter que nous poursuivions la construction d'une Association plus forte, afin d'agir et de chercher à innover, sur notre département certes, mais aussi au-delà par l'intermédiaire de CHANTEMERLE, afin de contribuer à relever les défis que nous posent une société de plus en plus inégalitaire et une politique économique, éducative et sociale si difficile et si injuste pour les plus démunis et les plus fragiles.

Que notre Association, les PEP83, inscrite dans l'Union Régionale PACA et la Fédération Générale des PEP, par son dynamisme et son militantisme prenne encore mieux sa place en 2011, aux côtés et avec toutes les forces associatives et syndicales partageant nos valeurs, agissant pour :

- le renforcement du lien social donnant sens à la citoyenneté, à l'humanisme et à la solidarité ;
- la transformation sociale et la résistance contre les évolutions néolibérales qui isolent toujours plus l'individu ;
- la construction d'une société de pleine appartenance, refusant tous les communautarismes et permettant l'accès de tous et de chacun aux droits communs ;
- la défense et la promotion de la République et de ses principes : Liberté, Égalité, Fraternité ... Solidarité et Laïcité qu'il nous faut étroitement associer.

Un grand merci à tous les Administrateurs, aux Directeurs de nos structures, à notre cabinet comptable, à notre commissaire aux comptes, à notre cabinet juridique et à tous les personnels, pour leur implication dans cette marche en avant.

Je croyais en avoir fini, et bien non ! Je dois ajouter que Patrick Bouvet, qui dirige avec sérieux et compétence le SESSAD Madeleine Lemaire, après avoir dirigé le CMPP de Draguignan, a choisi de faire valoir ses droits à la retraite. Sa dernière année fut perturbée par les inondations du 15 juin dernier, le SESSAD ayant été détruit. Il a su rebondir avec toute son équipe, trouver une solution de repli avant que le service puisse s'installer dans les nouveaux locaux dits « Les Platanes » au Muy.

Cher Patrick, nous reparlerons de tout cela après notre A.G., autour du pot de l'amitié.

Je vous remercie.

III) Rapports d'activités présentés par le secrétaire général des PEP 83 M. Dominique QUINCHON.

Comme l'année précédente, je donnerai la parole en tant que de besoin aux acteurs de l'activité de notre association.

A) - Les actions pilotées par les administrateurs :**1°) La solidarité : Président, M.GALLI, membre du bureau.**

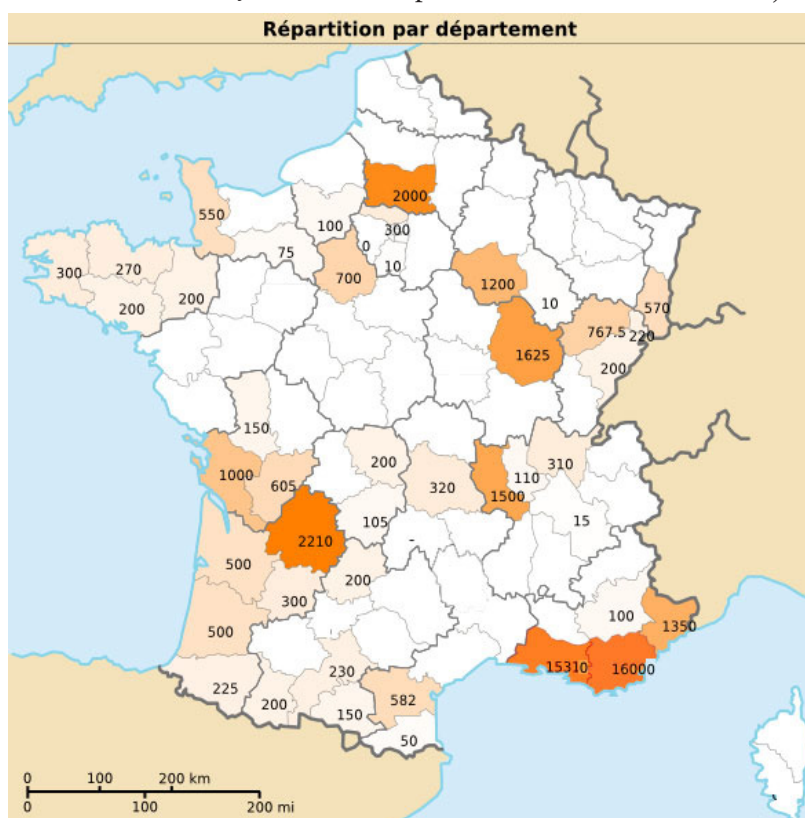
En 2010, la commission solidarité des PEP 83 s'est réunie vingt cinq fois dans l'année 2010 .Cinq fois pour les affaires courantes au cours desquelles, nous avons alloué 10 491 € pour les classes découvertes et les séjours vacances. Ainsi tous les enfants des écoles du Var qui en ont fait la demande ont pu bénéficier de séjour dans les centres ODEL Var et des PEP (CHANTEMERLE). (1)

Des bourses demi-pension, primaire et maternelle, ont été versées pour 1 200€ environ.

Pour les Secours d'urgence, nous avons aidé une dizaine de familles. Nous nous sommes rendus compte que bien souvent les dossiers n'étaient pas remplis correctement. Nous émettons les vœux qu'à l'avenir cela change, dans l'intérêt des enfants.

Nous nous sommes réunis 20 fois dans le cadre de la catastrophe des inondations du 15 juin 2010 à Draguignan et ses environs avec l'aide de tous les membres des Peps 83. (2) Un compte spécial a été ouvert dans lequel nous avons déposé 53 170.51 €, correspondant aux dons des AD, URPEP, et particuliers .Cela nous a permis de venir en aide à une centaine de familles du secteur, ce qui correspond à environ 200 enfants dont deux orphelins que nous suivrons jusqu'à leur majorité dans le cadre de leurs études. Pour cela, nous avons mis en réserve pour le moment 20 000€. A ce jour, 31 127,70€ ont été versés et nous comptons bien continuer à soutenir l'action solidarité var du 15 juin 2010 tant que cela sera nécessaire.

Bilan des sommes reçues et versées pour l'action Solidarité VAR juin 2010



Nous avons reçu au 31/03/2011 53 170,51 € de dons de la part de 137 donateurs.

Ces donateurs sont des particuliers, des associations départementales de PEP, des Unions régionales de PEP.

Nous avons réparti ces dons auprès de 90 familles soit 114 enfants sur 13 communes pour un montant de 31 227, 70 €

Nous avons pris en charge une enfant ayant perdu ses deux parents dans la catastrophe et nous avons constitué une réserve de manière à assurer tous ses besoins scolaires jusqu'à la fin de ses études.

Nous sommes intervenus également pour assurer un soutien psychologique immédiat aux enfants qui en ont eu besoin.

Nous remercions tous les bénévoles des PEP83 qui ont œuvré dans ce cadre.

En conclusion, je dirai :

« Vivre avec le sourire des enfants, c'est vivre en harmonie, car rien n'est impossible quand on le veut ».

1 - Ecoles concernées pour les séjours vacances :

Brue-Auriac – Brignoles – Toulon, Fort rouge – Fréjus, Aubanel – Les Arc – Rocbaron – St Raphael – Seillons – St Aygulf – La Seyne – Draguignan – Solliès-Pont – Roquebrune sur argens – Trans en Provence - La Valette – Solliès-Toucas - Hyères .

2 - Communes des familles sinistrée que nous avons aidées :

Figanières – les Arcs sur Argens – Draguignan – Fréjus – Le Muy – Roquebrune – St Aygulf – Puget sur argens - Trans en provence – Taradeau – Flayosc – St Raphael

2°) La communication et vie associative : Président, M.HERNANDEZ, membre du bureau.

La commission s'est réunie 12 fois en 2010.

Du 1er janvier au 7 mai 2010 la responsabilité de la commission revenait à Mme Claudine MORRONI

A partir du 7 mai 2010 cette responsabilité a été confiée à M. Jean-Paul Hernandez.

Cette commission s'est principalement attachée à développer des outils de communication pour faire connaître les PEP et les activités des PEP: site internet, plaquettes d'information, diaporama de présentation des activités des Pep 83 et plus particulièrement les activités de CHANTEMERLE et du SAPAD (cf. dossier destiné aux établissements solaires). des panneaux ont été réalisés pour les salons auxquels les PEP ont participé.

Une des activités principales de cette année 2010 a été la commémoration du cinquantenaire de CHANTEMERLE 16 octobre 2010. Un dvd a été produit relatant le déroulement de cette journée (spectacle réalisé par les enfants en séjour lors de la célébration de cet anniversaire et interventions des responsables des PEP nationaux et régionaux, des élus locaux et départementaux ainsi que du Recteur de l'académie). Il est à noter le rôle important tenu par le Conseil Général du Var et les partenaires institutionnels (MAIF et MGEN) et nous soulignons l'implication remarquable d'une grande partie du personnel de l'établissement et notamment de son directeur Laurent Escoffier.

A la fin de l'année 2010 la commission a réalisé un nombre important de demandes de subventions auprès des municipalités et des communautés de communes du département. et l'envoi de ces dossiers dans les délais impartis.

La commission communication a activement participé à la solidarité suite aux inondations du 15 juin 2010 en assurant le suivi informatique des dons reçus et des subventions accordées

En 2011 la commission poursuivra ses efforts de diffusion auprès des établissements scolaires et des municipalités. Notamment pour les activités DEL et médico-sociales

3°) Commission Travaux et patrimoine : Président, M. MENNEGAND, Vice- Président des PEP 83

La commission «travaux et patrimoine » s'est réunie sept fois au cours de l'année 2010 pour:

1- l'étude des plans ,le suivi des appels d'offre pour les locaux du Muy ,avec la présence de l'architecte et des directeurs concernés .Une visite des locaux fut effectuée après les inondations de juin afin de constater les dégâts
2- Plusieurs visites des locaux (ex- MGEN) à la Valette du Var afin d'étudier les différents aménagements à réaliser dans ce bâtiment pour y implanter les différentes structure des PEP 83 . Réunion pour étudier les diverses options location ou vente de la partie nord (300 m2 environ). La vente de cette partie permettrait de financer les travaux d'aménagement.

3- L'étude des possibilités de vente de parcelles pour le site de CHANTEMERLE fut également étudiée. Vente permettant le financement des travaux de réhabilitation du bâtiment principal, ce qui s'avère indispensable.

4°) URPEP et pôle DEL : Président, M.ANDRAU, Vice-président des PEP 83**a) URPEP**

Dans le courant de l'année civile 2010, il y a eu quatre conseils d'administration.

De nouveaux statuts ont été adoptés en Juin 2010. Dans le cadre de la solidarité, l'URPEP a décidé de verser 15 000 euros à l'opération « solidarité VAR »

En dehors des Conseils d'administration se sont tenus des commissions SAPAD et SMS qui ont débouché pour la première à l'élaboration d'un projet régional SAPAD et pour la seconde à des réflexions sur des mutualisations possibles, une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des établissements médico-sociaux. Dernièrement s'est réunie la commission sur la Convention Pluriannuelle d'objectifs afin d'harmoniser les éléments déterminant les besoins de financement. La répartition de la subvention C.P.O. fera l'objet d'un prochain vote en Conseil d'administration.

Il a signalé encore la participation de Mme MORRONI à la journée européenne ayant pour thème les élèves scolarisés dans le cadre de dispositifs ou d'actions de type SAPAD, la participation aux journées du SMS à Nice organisées par l'AD 06.

b) Pôle DEL PACA

Le chargé de mission a été recruté en Septembre 2010. Il a été formé dans le cadre d'un stage fédéral aux procédures d'appel d'offres. Il est prévu qu'il se déplace pour des salons (comités d'entreprise à Marseille), forum (associations familiales du Var), etc.

D'ores et déjà, une réponse à un appel à projet lancé par l'UNAT, Le Conseil régional, la CAF PACA pour une opération premier départ pour 2000 enfants a été adressée.

Un stage de formation CV5 CD5 s'est déroulé dans le cadre du pôle DEL afin de faciliter le recueil et le suivi des réservations de séjours.

Une base de données concernant les établissements scolaires et les établissements médico éducatifs est en cours de constitution.

Afin de suivre l'évolution de l'activité du pôle DEL, notamment dans le cadre des réunions de son comité de pilotage, il a été décidé de définir les contours d'une évaluation interne et de procéder à la constitution de tableaux de bord.

5°) Commission sociale et médico-sociale : Présidente, Mme MORRONI, Vice-Présidente des PEP 83.**a) Avec nos établissements et services :**

A l'AG 2010, il a été institué une commission du SMS avec la création de postes d'un administrateur référent pour chaque structure. Il avait été décidé de réfléchir sur les missions de ces administrateurs. Une fiche concernant cette réflexion avait été élaborée par Mme FROGER, secrétaire générale adjointe. Mais il n'y a pas eu de suite à cette réflexion par manque de temps.

Les objectifs visant :

- à mieux faire connaître l'association auprès des personnels dans le but de Commission sociale et médico-sociale
- à être informé du fonctionnement général du service aussi bien dans son fonctionnement quotidien que dans des événements exceptionnels de manière à y être associés.

Les actions menées ont été peu nombreuses :

- septembre 2010 : accueil du nouveau directeur du CMPP
- 7 février 2011 : participation, sur invitation du directeur, à l'évaluation du CMPP en vue de l'élaboration du projet de l'établissement. 6 administrateurs et le Directeur de l'association y ont participé. Une prochaine réunion est prévue pour début avril

b) Comité d'entente départemental :

A l'instigation du directeur du siège, nous faisons partie maintenant (aux côtés d'une vingtaine d'associations varoises) du Comité d'entente départemental. Ce comité d'entente départemental joue un rôle consultatif dans la mise en place du projet régional de santé élaboré par l'ARS (Agence Régionale de santé)

Nous avons participé à 3 réunions : 10 et 22 décembre 2010 et 11 janvier 2011.

Autres activités :

- Au niveau de la fédération :
 - o Participation aux journées organisées par la fédération les 19,20 et 21 janvier à Nice
 - o Participation au groupe Fédéral SAPAD (4 réunions et 1 conférence téléphonique)
- Au niveau de l'URPEP PACA :
 - o Participation à des réunions SMS au niveau dans un but de mutualisation des compétences et des moyens
 - o Présentation du fonctionnement du SAPAD lors de la visite d'étude européenne à l'Espace Salvatore de Marseille (service du professeur RUFO)
- Participation à l'élaboration du projet SESSAD Dominique Mille

B) Etablissements et services

1) Le siège administratif : rapport présenté par M Henry ROIG directeur du siège :

L'année 2010 s'est avérée une année charnière entre deux situations :

Un exercice 2009 consacré à la stabilisation des effectifs de personnel et des moyens budgétaires.

Un exercice 2011 appelé à subir de profondes évolutions organisationnelles dont la majeure résidera dans une nouvelle implantation géographique. Pour préparer ces futures échéances, une forte mobilisation des administrateurs et des professionnels s'est avérée nécessaire.

L'élaboration de nouveaux projets structurels s'est opérée dans la concertation des acteurs et l'information de tous les partenaires potentiels.

A cet effet, le siège a répondu à la nouvelle charge de travail conséquente et à la mission d'assistance ou de représentation qui lui incombait.

a) Rappel des intervenants :

Le vote de la Délégation Unique par le Conseil d'Administration, en date du 15 décembre, a installé le directeur du siège dans les prérogatives et ses responsabilités.

Dans sa mission, il est assisté de deux collaborateurs.

Durant l'exercice 2010 des mouvements de personnel se sont opérés.

b) Le personnel :

Les mouvements du personnel font référence aux :

- Départ en retraite du comptable salarié en cours d'année, partageant son activité avec le démarrage d'un service prestataire qualifié.
 - Départ, en fin d'exercice de la personne assurant la gestion des interventions SAPAD concernant le département (sauf TOULON).
 - Embauche d'une AVS.I, dans le cadre d'un engagement matériel des associations PEP au projet des contrats aidés de droits, et concernant l'accompagnement scolaire des élèves handicapés.
- Par Ailleurs, le siège peut s'appuyer sur un partenariat qualifié.

c) Les partenaires :

La mission de l'Avocat Conseil s'est trouvée renforcée par la mise en place de la Délégation Unique du Personnel, par l'arbitrage et le conseil concernant des situations nouvelles et des décisions à arrêter.

La nouvelle intervention d'un cabinet comptable s'est opérée avec la nécessité d'ajustements autant techniques que relationnels.

d) Les missions :

Le siège est l'interface entre le Conseil d'Administration et les établissements.

Il en assure les comptes rendus, les procès verbaux, et leur transmission aux participants, personnels et organismes désignés.

d.1) Le Conseil d'Administration :

Le siège est en charge de l'organisation des réunions du bureau et du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le : 24 février, 2 avril, 28 avril, 25 mai, 22 septembre, 24 novembre, 15 décembre.

- Certains conseils ont été précédés de réunions du bureau, mais également, à plusieurs occasions un bureau élargi s'est tenu = notamment le 19 avril et le 25 juin, sur des sujets particuliers.

d.2) Les établissements :

Deux modes de collaborations se sont manifestées.

- L'assistance, la participation ou le soutien aux projets de création de services (D.MILLE, SAMSAH déficients visuels, CMPP BRIGNOLES), ainsi qu'aux opérations de nouvelles implantations géographiques (Le MUY, LA VALETTE).
- La relation quotidienne, avec le traitement de données administratives et budgétaires.

d.3) Autres missions :

Le siège opère un rôle de représentation et de partenariat auprès d'instances extérieures.

Par l'intermédiaire du directeur, il a participé :

- A la mise en place du Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées.
- Aux colloques et salons professionnels réservés aux populations en situation d'handicap.
- Aux négociations conduisant à la désignation de membres au sein de la commission départementale.
- Aux manifestations, aux réunions d'information concernant, particulièrement, le secteur médico-social.

Par l'intermédiaire de son personnel administratif il a participé à des réunions de travail consacrées aux applications de la Convention Collective.

La mise en place de la Délégation Unique du Personnel a mobilisé le siège à travers de nouveaux dispositifs administratifs et financiers, destinés, dans leur réalisation, à établir une concertation régulière et réglementaire.

Par ailleurs, l'intervention d'un nouveau prestataire comptable externe a nécessité des ajustements et des coordinations de pratique.

Conclusions :

Les évolutions matérielles et humaines de l'exercice 2010 ont été intégrées, et même si elles nécessitent de nouveaux ajustements et des efforts supplémentaires, elles restent maîtrisées dans leurs conséquences directes.

Le volume d'activité du siège s'est notablement accru et son fonctionnement diversifié.

Disposant du soutien et de l'implication forte des administrateurs, le siège doit réaliser la synthèse d'une mission spécifique en certains lieux et temps et celle d'un service d'appui et d'information permanente pour l'ensemble des institutions et services de l'association.

En ce sens il appartient au siège de conduire une démarche de concertation et d'harmonisation des pratiques administratives et budgétaires, contribuant à l'installation d'une culture d'entreprise alignée sur les valeurs des Pupilles de l'Enseignement Public.

2) Le service d'Aide Pédagogique à Domicile (SAPAD) : rapport présenté par Mme Gisèle ARNAUD coordinatrice

Pour l'année civile 2010, 199 élèves au total (145 en 2009) ont pu bénéficier d'une aide du SAPAD.

En moyenne, les interventions hebdomadaires sont de 3 heures pour l'école primaire, 4 heures pour le collège, 5 heures pour le lycée.

Pour les situations signalées dans le cadre scolaire, un projet pédagogique est élaboré pour chaque élève scolarisé à domicile, en concertation avec le Médecin de l'Education Nationale, l'équipe enseignante et la famille.

Les professeurs intervenant dans le cadre du SAPAD (215 en 2009) sont souvent ceux de la classe ou de l'établissement d'origine de l'élève malade pour une ou deux des matières choisies. Pour autant, certains dossiers n'ont aucun professeur (1er et 2ème degrés) ce qui entraîne un délai supplémentaire entre la demande et sa mise en place. Il faut en moyenne 6 contacts pour trouver un volontaire.

Les interventions ont lieu à domicile, c'est-à-dire sur le lieu de vie de l'élève :

- domicile familial
- hôpital (pied du lit) si celui-ci ne possède pas d'unité d'enseignement, notamment les centres de rééducation fonctionnelle
- unité d'hospitalisation et/ou soins de l'inter secteur psychiatrique (CATTP).

Dans le cas particulier des maladies psychologiques (type phobie scolaire, 33 accompagnements en 2010), un dispositif est mis en place pour faciliter une re-scolarisation.

Dans ce cas l'assistance pédagogique peut avoir lieu pour partie dans l'établissement scolaire, ou sur le lieu de soin (exemple la Villa Nova). Ces situations nécessitent la mise en place d'un protocole particulier et un travail de partenariat avec l'inter-secteur de pédo-psychiatrie.

Pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève atteint dans sa santé, les modalités de scolarisation sont adaptées et peuvent revêtir deux formes :

- projet ponctuel,

- projet itératif dans les cas de maladies chroniques répertoriées et des maladies psychologiques entraînant des absences irrégulières.

Afin de pouvoir travailler en collaboration étroite avec tous les partenaires, et offrir une meilleure lisibilité, et dans l'intérêt des élèves atteints de troubles de la santé, la prise en charge des élèves scolarisés dans les établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche s'est concrétisée par la signature d'une convention (1 situation en 2009, une autre en 2010).

Toujours dans ce cadre, il est à signaler le suivi de cinq élèves de l'enseignement privé pour un montant total de 231hse et cinq élèves.

Pour l'enseignement public, les moyens départementaux mis à disposition des élèves du premier degré pour 2010/2011 se montent à 800hse et dans le second degré à 1870hse.

Pour l'année 2010, 27 dossiers sur 199 élèves, soit 13,56% des dossiers ont relevé de la MAE et de la MAIF. Il est à signaler que l'étude de dossiers par la MAE a conduit à des refus de prises en charge pour deux motifs : police d'assurance ne couvrant pas ce service, critère de « maladie soudaine ».

Eléments d'appréciation :

Dossiers suivis de septembre 2009 à décembre 2009

TAB 1	ECOLÉS	COLLEGES	LYCEES	TOTAL
Suivis sur Toulon	12	16	17	45
Suivis sur Brignoles	7	10	11	28
				73

Dossiers suivis de septembre 2010 à décembre 2010

TAB 1 Bis	ECOLÉS	COLLEGES	LYCEES	TOTAL
Suivis sur Toulon	15	24	19	58
Suivis sur Brignoles	7	21	10	38
				96

Entre septembre/décembre 2009 et 2010, nous constatons une évolution de la demande de suivis soit une progression de 31%. La progression se situe particulièrement au niveau du collège.

Dossiers suivis de septembre 2010 à décembre 2010 par nature

TABLEAU 2	MCR	MPS	ACC	MAL	TOTAL
Toulon	22	16	11	9	58
Brignoles	14	3	8	13	38
	36	19	19	22	96

$MCR+MPS= 36+19=55$

55 dossiers sur 96 soit 57% des dossiers suivis à l'année pour 2010/2011, alors qu'ils ne représentaient que 45% sur l'année 2010. (voir tableau 3 feuillet 2)

Dossiers suivis de janvier 2010 à décembre 2010 par nature

	MCR	MPS	ACC	MAL	TOTAL
TOUL+BRIG	57	33	42	67	199

$MCR+MPS= 57+33=90$

90 dossiers sur 199 soit 45% des dossiers suivis sur l'année 2010 .

ANNEE 2010

Nombre de cas assurance Brignoles =6

Nombre de cas assurance Brignoles=6 Toulon=21 soit en tout 27

Nombre de dossiers 199

Nombre de dossiers hors assurance 172

27 dossiers pris en charge sur 199 par les assurances soit 13,56% des cas.

Conclusions :

Afin de mieux analyser et d'échanger sur les points ci-dessous, il serait important de les aborder dans le cadre du comité de pilotage départemental.

Pour répondre aux sollicitations, il a fallu effectuer un travail précis et continu qui a permis l'attribution de moyens complémentaires tout au long de l'année 2010. Malgré tout, il a été impossible entre Janvier et Juin 2010 d'accompagner dix-huit élèves.

Le prévisionnel est difficile à déterminer avec exactitude car il dépend de phénomènes imprévisibles : par exemple augmentation des demandes dans le premier degré début 2010, augmentation des demandes dans le second degré au cours du dernier trimestre de la même année civile. Nous connaissons une situation identique en 2011 où il a fallu abonder la dotation initiale de 840 heures supplémentaires pour répondre aux demandes et terminer les projets. S'ajoutent à ces phénomènes d'autres comme l'hospitalisation pour soins, la fatigabilité de l'élève, la difficulté à coordonner les emplois du temps famille/professeurs.

Par ailleurs, nous sommes face à de nombreuses difficultés pour recruter des professeurs volontaires pour les raisons suivantes :

- l'élève concerné par la mise en place d'un projet d'aide n'est pas dans l'établissement,
- l'élève est scolarisé dans des filières très spécifiques,
- l'élève est dans une zone géographique éloignée,
- la rémunération d'une HTS correspondant à 2/3 d'une HSE ne motive pas les professeurs.

Toutes ces difficultés ont un impact direct sur le temps nécessaire à la mise en place du dispositif.

Pour continuer faire face à ces nombreuses demandes avec la plus grande efficacité, le maintien du poste d'EVS est indispensable. Son absence depuis le mois de décembre 2010 a amené de réelles perturbations. L'emploi budgétaire est maintenu et une personne devrait l'occuper début Mai 2011.

3) CHANTEMERLE : rapport présenté par M. Laurent ESCOFFIER Directeur

L'année 2010 a été une année très difficile pour CHANTEMERLE.

Nous avons appliqué une nouvelle règle sur les prix pratiqués, le prix de la pension complète varie en fonction du type de séjour (de 36 à 38€).

1) Accueil en 2010

En 2010 nous constatons une baisse significative du nombre de journée ODEL. Nous avons accueilli 13 classes début 2010, pour 1085journées et aussi la formation BAFA ODEL pour 570 journées (soit un total de 1655 journées).

La DGAC devient donc notre premier « client » cette année pour 3312journées avec toutes les incertitudes sur la reconduction de ce marché.

A noter aussi la place importante prise cette année par les classes « cirque » et sciences notamment « Géologie » pour les cycle3.

Nous avons pu accueillir 5 classes cet automne dont 4 venues partagées la commémoration des 50 ans de CHANTEMERLE.

Un seul collège accueilli, pas de lycée.

A la fin de l'été nous avons accueilli des enfants des PEP 62, public difficile, en même temps que des jeunes adultes handicapés du foyer de Valbonne près de CABASSE. La cohabitation a été d'une très grande richesse, les adolescents du Nord ont par ailleurs participé à la décoration de la salle du « préau » que vous avez pu découvrir le 16 Octobre.

	Nb de journées
BAFA ODEL	570
classe de neige Odel	1085
séjours vacances HIVER	907,5
classes neige autres	741
autres séjours HIVER	560,5
classe cirque	1228,5
classes sciences	770
classes autres thèmes	1306,5
séjours familles	
CVL PEP	1218
DGAC	3312
autres séjours printemps	521
autres séjours été	90
autres séjours automne	185
Total	12495

En début d'année départ d'un autre permanent en la personne du cuisinier qui assumait cette fonction depuis quinze ans.

Engagement en lieu et place du second de cuisine sous la forme de contrats saisonniers dont l'investissement et la disponibilité ainsi que ceux de Mlle Michel pour la partie « économat » ont permis de poursuivre l'amélioration de la qualité des repas.

Autres faits marquants : achat d'un véhicule 9 places aux pep 06, achat d'une fraise à neige qui n'a jamais servi puisque nous n'avons pratiquement pas eu de neige. Nous avons aussi repeint les deux réfectoires ainsi que la salle à l'entrée à gauche permettant un accueil plus convivial.

Point financier :

Des charges importantes liées aux contrats de maintenance obligatoires.

Une maîtrise du poste alimentation pour une qualité ressentie supérieure.

Des charges globales de salaire moindre du fait des contrats CDI non renouvelés.

Mais la somme des 10% de congés payés dus en fin de contrat à un impact important.

2) Perspectives 2011

La baisse significative et préoccupante des classes « ODEL » constatée en 2010 se confirme malheureusement avec deux classes de neige accueillies en ce début d'année.

Nous accueillerons plusieurs séjours d'enfants autistes de l'association la BOURGUETTE pendant des week-ends mais avec un effectif très petit allant de 3 à 6 jeunes avec 3 à 4 encadrants (partenariat qui tend à s'établir durablement).

Les weekends « ski famille » continuent avec un certain succès.

Projet de rénovation du couloir de l'entrée et de la grande salle cheminée cette année.

A prévoir changement du monte charge de la cuisine, qui est indispensable, et aujourd'hui hors normes.

Travaux prévus de mise en conformité suite à la commission de sécurité du 24 janvier 2011, (portes coupe-feu et pare-feu à installer et asservir).

Une année 2011 qui ressemblera en nombre de journées à cette année.

Des charges de fuel en augmentation importante à prévoir de l'ordre de 20%.

4) le CMPP : rapport présenté par M. Eric MULLER directeur**1. Les quatre principes généraux du CMPP de Draguignan.**

- **Premier principe : le libre accès.**

Tableau 1 : la répartition des patients en 2010 selon l'origine de la demande.

Origine de la demande en 2010	Nombre de patients	%
Autres CMPP	39	8
Divers	4	0,8
L'entourage (famille, connaissances, ...)	10	2
L'enfant ou l'adolescent	4	0.8
Un médecin	36	7,4
Les parents	129	26,3
L'école (enseignant, psychologue E.N,...)	221	45,1
Le système judiciaire, ASE ou assimilé	29	5,9
Non renseigné	18	3,7
		100 %

- **Deuxième principe : une approche généraliste.**

Tableau 2 : la diversité de l'encadrement du CMPP de Draguignan.

Emploi	Directeur Administratif et pédagogique	Médecins	Orthophonistes	Psychomotriciens	Psychologues	Rééducateurs Education nationale	Assistante sociale	Personnels du service Administratif	Personnel des services généraux	Total
Nombre de personnels	1	2	2	3	4	2	1	3	1	19
ETP										
en poste	1	0,96								
0.314	1,25	2,70	3,17	1,42	0,5	2	1	14		
13,35										
ETP à l'organigramme	1	1,02	2,25	2,70	3,17	1,42	0,5	2	1	15,02

Le taux d'absentéisme du personnel du CMPP est de 3,15%.

- **Troisième principe : l'absence de sectorisation.**

Tableau 3 : origine géographique des patients du CMPP de Draguignan en 2010.

Patients Originaires	de Draguignan	210	43 %
	d'une commune limitrophe	157	32 %
	d'une commune non limitrophe	123	25 %
	<i>Total</i>	490	100 %

- **Quatrième principe : un projet individuel de soin qui reflète l'évolution de la conception de l'accompagnement thérapeutique et rééducatif : de la notion de prise en charge à une approche participative privilégiant une scolarité ordinaire.**

Tableau 4 : répartition des patients suivant le type de scolarité pour l'année 2010.

Un établissement scolaire à temps complet (scolarisation individuelle 1er et 2nd)	442	90 %
Un établissement scolaire en Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS -1erdegré-)	28	6 %
Un établissement scolaire en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS ancienne-ment UPI – 2nd -)	7	1,4%
Un établissement scolaire, Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).	5	1 %
Autre scolarisation.	8	1,6 %
Total	490	100%

2. L'activité du CMPP de Draguignan.

Le CMPP de Draguignan s'est fixé un objectif annuel de 9 400 actes. Cette cible n'a pas été atteinte en 2010, le nombre d'actes réalisés s'élevant à 8 061. Trois raisons principales permettent d'expliquer cet écart :

- La vacance de ces deux postes a impacté l'activité d'environ 1400 actes.
- Les intempéries provoquant la catastrophe naturelle du 15 juin Cet arrêt brutal de l'activité peut se chiffrer par une perte de 400 à 500 actes.
- Un absentéisme des patients qui d'année en année s'est accentué, pour atteindre un seuil proche des 20 %.

Tableau 5 : l'activité en 2010.

Nombre de jours d'ouverture en 2010	218 jours
Amplitude de l'ouverture hebdomadaire	Du lundi 8H00 au samedi 12H00, soit 5,5 jours
File active en 2010 ¹	490
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2010	136
Nombre de séances programmées en 2010	10 400
Nombre de séances réalisées en 2010	8061

Tableau 6 : liste d'attente en 2010.

Nombre de patients sortis en 2010	191
Nombre de patients inscrits en 2010.	136
Nombre d'inscriptions ayant abouti à une consultation en 2010.	120
Nombre d'inscrits en attente d'une première consultation au 31 décembre 2010.	64
Durée moyenne entre l'inscription et la première consultation avec un médecin.	3 mois 11 jours
Durée moyenne entre la première consultation avec un médecin et la fin du diagnostic.	2 mois 19 jours

¹ Nombre total de patients vus au moins une fois entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Durée moyenne entre la fin du diagnostic et le début d'un traitement.	1 mois et 3 jours
Soit une durée moyenne entre l'inscription et le début du traitement.	7 mois 3 jours

Remarque : la réactivité du CMPP de Draguignan varie selon l'appréciation de la situation au moment de l'inscription

Tableau 7 : répartition par âge et par sexe des patients reçus au moins une fois en 2010.

Classes d'âges	Masculin	Féminin	%
de 5 à 6 ans inclus	42	25	13,7
de 7 à 11 ans inclus	178	106	58
de 12 à 15 ans inclus	76	44	24,4
de 16 à 18 ans inclus	12	6	3,7
Plus de 18 ans	0	1	0,2
Total patients	308 (62,9 %)	182 (37,1%)	100 %

3. Le personnel, l'encadrement.

► Les mouvements de personnels.

L'année 2010 a été marquée par des mouvements de personnels importants: trois départs en retraite, un décès et la vacance d'un poste.

► La formation continue des personnels.

Deux sessions individuelles et une session collective de formation ont été réalisées en 2010.

4. La conduite de l'évaluation interne en 2010.

Conformément à l'article L. 321-8 de Code de l'action sociale et des familles, le CMPP de Draguignan a procédé en 2010 à l'évaluation interne de son activité et des prestations qu'il délivre. La démarche mise en œuvre reposait sur deux principes :

- L'adoption d'un référentiel d'évaluation avec l'appui et le concours du CREAMI de la région PACA ;
- une réflexion et une participation de l'ensemble du personnel pour une évaluation de chaque item du référentiel.
- Le résultat de l'évaluation interne a été présenté au Conseil d'administration de l'Association Départementale des PEP du var qui l'a approuvé à l'unanimité.

◆ Pour Conclure.

Une année 2010 marquée par :

- des mouvements importants de personnels ;
- la difficulté de recruter un médecin psychiatre et un orthophoniste ;
- les intempéries du 15 juin 2010 à Draguignan et aux alentours, qui ont directement impacté l'activité.
- une demande de soin pressante et des délais de réponse à ces demandes encore trop longs ;
- un nombre d'actes réalisés inférieur aux prévisions, pour 4 raisons principales : l'absence d'un orthophoniste sur l'année complète, l'absence d'un médecin depuis début juillet et un taux d'absentéisme patients élevé. Le recrutement de professionnels diplômés et compétents ainsi que la lutte contre l'absentéisme des patients sont des objectifs positionnés en priorité pour l'année 2011 ;
- un résultat budgétaire de l'exercice 2010 présenté en équilibre ;
- la conduite en 2010 de l'évaluation interne du CMPP de Draguignan. Cette démarche d'évaluation interne a été mise en œuvre avec l'appui et le concours du CREAMI de la région PACA. Une méthode participative a été privilégiée.

5) LE SAAAS et le SAFEP Charles Loupot : rapport présenté par M. Manuel DUREAULT directeur

Ouverture du SAAAS : 5/09/94 (15 places)

Extension du SAAAS et création du SAFEP (35 places) : 1/09/05

Extension du SAAAS et du SAFEP de 28 places : 1/09/09 (Attente de financement 2 places)

Directeur : Manuel DUREAULT

Le SAAAS/SAFEP assure un accompagnement : familial, médical, paramédical, scolaire, et social des enfants déficients visuels du Var.

L'agrément du service est de 78 places en année pleine en externat pour le SAAAS / SAFEP.

Fonctionnement de l'établissement.

Effectifs : Les deux services ont accompagné 89 enfants sur l'année 2010 scolarisés en milieu ordinaire et dans les UPI du collège Peiresc et du lycée Dumont D'Urville à Toulon. L'extension du service obtenue en 2009 était vraiment indispensable. Le service suit 87 jeunes : 10 pour le SAFEP et 77 pour le SAAAS. 18 jeunes sont entrés en 2010 et 5 en sont sortis.

Le service a suivi notamment 10 jeunes brailistes tous scolarisés en milieu ordinaire.

Le personnel : Durant cette année, il n'y eu que très peu de variation du personnel en comparaison avec les années antérieures. Cette stabilisation a permis à l'équipe de trouver un rythme de travail plus serein sur les deux sites. Nous avons eu le départ d'une orthoptiste et d'une psychologue sur les Arcs-sur-Argens qui ont été remplacées.

Sur le plan pédagogique, il a été décidé de faire évoluer le plateau technique en créant un poste d'enseignant CAEGADV à temps plein par la transformation de postes de thérapeutes. Cette transformation a été rendu indispensable pour répondre au mieux aux jeunes brailistes scolarisés en milieu ordinaire, les enseignants Education Nationale ne disposant pas pour l'instant de la spécialisation permettant d'accompagner ces jeunes.

La plus forte variation provient du renouvellement de l'équipe pédagogique avec 4 départs sur 6 postes. Dans le même temps l'Inspecteur d'Académie à la demande de l'association a créé deux postes supplémentaires d'enseignants. En conséquence l'équipe s'est renforcée de façon conséquente. 7 nouveaux enseignants sont arrivés cette année dont 3 créations.

Formation : Pour pallier le manque de formation des enseignants de l'Education Nationale, une formation sur site a été mise en place avec l'Inspection Académique du Var et l'INSHEA de Suresnes. Cette formation va permettre aux huit enseignants du service de bénéficier de la formation spécialisée et de présenter en 2011 le CAPASH option B.

De plus nous avons obtenu le financement d'une formation longue d'Instructeur en Locomotion sur l'année 2010-2011. Cette formation financée à hauteur de 37 000 euros par UNIFAF a permis le départ d'une psychomotricienne de l'équipe. Cette dernière disposera de la double compétence et pourra donc assurer à la fois des accompagnements en psychomotricité et en locomotion. Cette formation permettra de compléter le poste d'Instructeur en locomotion resté vacant.

L'évaluation interne est en cours et devrait être achevée en 2011. Elle regroupe 12 professionnels qui se rencontrent une fois par mois pour renseigner l'ensemble des 12 plans proposé par le logiciel du CREAM. Ce dernier accompagne l'équipe dans la réalisation de ce travail.

Implantation du service.

Cette année l'association des PEP 83 a instruit le dossier de permis de construire du local du Muy acquis en 2009. Afin de le rendre accessible, il a été indispensable de créer un ascenseur dans le bâtiment, de repenser la distribution des pièces. Le permis de construire a été obtenu en septembre 2010 mais les inondations de Juin 2010 ont imposé des travaux importants de remise en état. Les travaux devraient être terminés en avril 2011 et à cette date le SAAAS-SAFEP et le SESSAD Madeleine LEMAIRE s'installeront dans leurs nouveaux locaux.

Sur l'aire toulonnaise, le projet de créer un pôle médico-social rassemblant, l'UGECAM, La Sauvegarde de l'Enfance et les PEP 83 ne verra pas le jour. En effet, le promoteur n'a pas été en mesure d'honorer les engagements qu'il avait pris.

L'association des PEP 83 s'est porté acquéreur des anciens locaux de la MGEN. Ces locaux de 1500 m2 sont situés à 500 mètres de l'ancien projet. Ils disposent d'un parking de 70 places. Ils rassembleront le SSEFS/SAFEP et SAAAS/SAFEP et le siège de l'association. Ils vont nécessiter des travaux d'aménagement mais le SAAAS/SAFEP emménagera dans ces locaux début 2011.

Activité du service.

Avec 9710, la moyenne est de 2,9 actes par semaine et par jeune sur 42 semaines d'activité. Cette moyenne est conforme aux prévisions. En effet, bien que la moyenne prévue soit de 3 actes par semaine, cette moyenne est à mettre au regard de l'absence du poste de l'institutrice en locomotion en congé maternité et l'autre poste d'instructeur en locomotion qui reste à pourvoir.

Le taux d'absentéisme des personnels en poste pour l'année 2010 a été de 1%. Ce taux d'absentéisme n'a pratiquement aucune incidence sur le nombre moyen d'actes par jeune. En effet, l'essentiel des absences provient d'un adaptateur de document qui n'intervient pas directement auprès des jeunes.

Les interventions des deux services se font sur 38 communes sur l'ensemble du département.

Résultats aux examens

Cette année 8 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

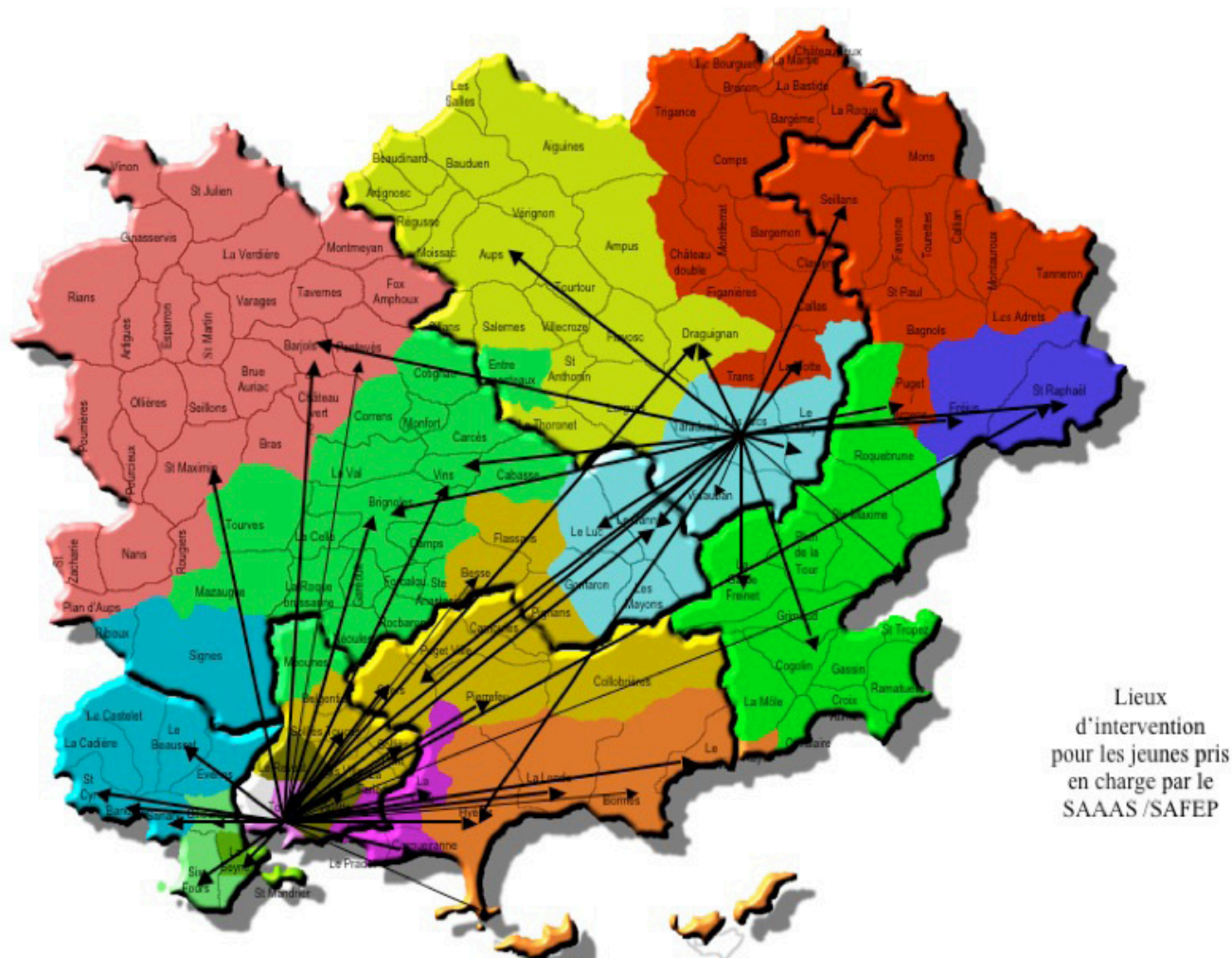
- 3 jeunes ont obtenus un bac général : (un bac L (mention très bien) actuellement en khâgne, 1 bac STG et un bac S), 4 brevets des collèges, 1 BEP.

ORGANIGRAMME

FONCTIONS	EXTENSION 80 PLACES EFFECTIF COMPLET		Réal 2010
	NOMBRE D'AGENTS	EQUIV. TEMPS PLEIN	
DIRECTION	1	0,50	0,50
Directeur Éducation Nationale	1	0,50	0,50
ADMINISTRATION - GESTION	4	4,35	4,35
Secrétaire de Direction - Comptable	1	1,00	1,00
Secrétaire	1	0,75	0,75
Assistante Sociale	1	1,10	1,10
Chef de Service	1	1,00	1,00
Comptable	1	0,50	0,50
SOINS	16	12,05	10,65
Médecin Ophtalmologiste	1	0,35	0,15
Pédiatre	2	0,20	0,20
Psychologue Clinicien	2	1,50	1,50
Psychomotricienne	3	3,00	3,00
Orthoptiste	3	3,00	3,00
Ergothérapeute AVJ	3	2,50	2,00
Instructrice en locomotion	2	1,50	0,80
ÉDUCATIF	2	1,60	1,60
Éducateur Spécialisé	1	0,60	0,60
Animateur Informatique	1	1,00	1,00
ENSEIGNEMENT - TRAVAIL	12	10,06	10,06
Transcripteur Braille	3	2,50	2,50
Professeur Spécialisé	1	1,00	1,00
Enseignants	8	6,56	6,56
AUTRES	2	0,50	0,30
Agent d'entretien	2	0,50	0,30
TOTAL GÉNÉRAL Médico-social	29	22,50	20,90
Taux d'encadrement		0,36	0,34
TOTAL GÉNÉRAL	37	29,06	27,46

Spécialités Mois	Consult. Ophtalmo	Pédiatre et Pédopsy	PsyMot	Orthoptie	Educ	Informatiq	Psycho	AS	LOCO	ERGO	Enseig spécial.	Nombre total d'actes par mois
Janvier	11	15	165	162	40	43	119	48	2	123	270	998
Février	6	13	139	121	38	29	78	32		87	170	713
Mars	4	10	209	198	49	53	130	62		97	307	1119
Avril	9	12	136	130	26	25	96	37		79	148	698
Mai	2	19	169	147	35	33	107	22		106	208	848
Juin	9	7	171	305	66		177	75		119	231	1160
Juillet			3				20	9			18	50
Septembre	5	5	123	231	13	17	105	49	49	34	282	913
Octobre	8	10	168	183	43	33	112	55	46	40	295	993
Novembre	7	15	163	202	38	39	94	45	44	46	297	990
Décembre	6	14	80	99	34	29	69	15	20	27	136	529
Total par spécialités	67	120	1526	1778	382	301	1107	449	161	758	2362	9011

Spécialités Mois	Réunions de service	Réunion fonction	Réunion concertation	Réunions de synthèse	Suivi de projet	evaluation interne	entretiens parents Equipe et/ou direction	groupe de W ou formation	Equipe educative	ESS	Renc ets extérieurs	Nombre Total par mois
Janvier		1	1	15	34	1	16			11	1	80
Février			2	10	11	1	2	6	1	11	1	45
Mars		2	1	16	33	1	14	2		21	3	93
Avril		1	1	18	14		7	1		4	5	51
Mai		2	2	20	9	1	8	1		6	1	50
Juin	1	2		25	73	1	32	2	7		6	149
Juillet					1							1
Août					1			4			1	6
Septembre	1	6	2	24	13	1	5		18	2	1	73
Octobre		4	3	7	15	1	10	1	12	1	1	55
Novembre		2	3	20	24	1	12	1	6	2	3	74
Décembre	1		2	10	4		3		3	2	3	28
Total	3	20	17	165	226	8	109	18	47	60	26	699



6) Le SSEFS et le SAFEP Jean-Philippe Rameau : rapport présenté par M. Manuel DUREAULT Directeur

Ouverture du SSEFS : 5/09/1994

Ouverture du SAFEP : 1/09/1998

Extension financée : 1/01/2007

Le financement du service est donc de 57 places en externat pour le SSEFS et de 8 places pour le SAFEP soit 65 places.

Fonctionnement de l'établissement.

Les effectifs du service, liste d'attente comprise, sont de 18 jeunes enfants pour le SAFEP et de 53 pour le SSEFS.

Nous avons par ailleurs une liste d'attente de 14 jeunes : 9 enfants pour le SAFEP et 5 pour le SSEFS.

Nous constatons donc que la liste d'attente perdure de façon très importante. L'augmentation majeure provient essentiellement du SAFEP. Le dépistage précoce de la surdité amène des familles à se tourner vers nous beaucoup plus rapidement. Par ailleurs, la connaissance de notre service dans le milieu hospitalier amplifie le phénomène. A ce jour, nous ne sommes absolument plus en mesure de répondre aux besoins de prise en charge de ces jeunes enfants. La situation est dramatique notamment pour 7 enfants de moins de 2 ans sourds profonds doit alerter les financeurs.

En effectif cumulé, (SSEFS / SAFEP) nous prenons donc en charge à ce jour 71 enfants. Nous dépassons donc notre agrément de 6 places. Cependant ce dépassement est absorbé dans notre activité globale.

Répartition des jeunes pris en charge par le SAFEP et le SSEFS.

Crèche + Domicile : 5

Enseignement préélémentaire

Maternelle : 15

Enseignement primaire

Clis 1 : 2

Clis 2 : 5 scolarisation dans un dispositif adapté de dans l'école DEBUSSY

Milieu ordinaire : 11 en scolarisation en classe ordinaire.

Enseignement secondaire

Collège : 20 en scolarisation complète dont en 2 SEGPA et 11 scolarisés avec le recours de l'ULIS

Lycée : 4 en enseignement général dont un en BTS

3 en enseignement technique et professionnel

Formation professionnelle.

CFA et formation professionnelle: 4

Etablissement médico-éducatif :

IEM : 1 - ITEP : 1

Cette année 7 nouveaux sont arrivés au SSEFIS et au SAFEP et 7 en sont sortis.

Résultats aux examens

Cette année 7 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 2 brevets des collèges

- 1 CFG

- 1 BEP comptabilité gestion, 1 BEP SMS

- 1 CAP pose de menuiserie, 1 CAP MHL

Les interventions des deux services se font sur 29 communes différentes dans un rayon de 85 km autour de Toulon.

Activité du service :

On notera une augmentation importante de l'activité des enseignants. Cette hausse s'explique par la mise en place d'un regroupement dans une école maternelle pour des jeunes sourds profonds. La moyenne est de 4 actes hebdomadaire. Cette moyenne élevée s'explique par les accompagnements de groupe.

Le taux d'absentéisme des personnels en poste pour l'année 2010 a été de 2,7%. Ce taux d'absentéisme est issu essentiellement de deux professionnels. Une orthophoniste a été victime d'un accident du travail (accident de la route lors d'une prise en charge à l'extérieur) et une psychomotricienne a une santé très fragile. Ces deux professionnels capitalisent 85 % des absences du service. Dans les deux cas il est très difficile de les remplacer du fait de la nature des prises en charge et de l'absence de ces spécialités sur le marché du travail.

Implantation du service :

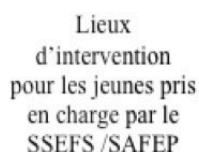
Le projet de créer un pôle médico-social rassemblant, l'UGECAM, La Sauvegarde de l'Enfance et les PEP 83 ne verra pas le jour. En effet, le promoteur n'a pas été en mesure d'honorer les engagements qu'il avait pris.

L'association des PEP 83 s'est porté acquéreur des anciens locaux de la MGEN. Ces locaux de 1500 m2 sont situés à 500 mètres de l'ancien projet. Ils disposent d'un parking de 70 places. Ils rassembleront le SSEFS/SAFEP et SAAAS/SAFEP et le siège de l'association. Ils vont nécessiter des travaux d'aménagement. On peut penser que le SSEFS/SAFEP sera en mesure de déménager en septembre 2011 si les travaux sont achevés dans le courant de l'été 2011.

Formation :

L'évaluation interne est en cours et devrait achevée en 2011. Elle regroupe 12 professionnels qui se rencontrent une fois par mois pour renseigner l'ensemble des 12 plans proposé par le logiciel du CREAM. Ce dernier accompagne l'équipe dans la réalisation de ce travail.

ANALYSE QUANTITATIVE DES INTERVENTIONS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2010								
Pour un effectif de 71 enfants en moyenne sur l'année (SSEFS et SAFEP)								
Auprès des Jeunes	Prises En Charge							
Nature des Prises en Charge	Educatives	Interface de Communication	Orthophonique	Psychologique	Psychomotricité	Accompagnement Scolaire		LSF
Nombre d'Enfants suivis	Educ spé : 37 Educ T spé : 7	14	60	18	27	Enseignant Spé EN	CAPEJS	17
						39	19	
Nombre de séances	2213	1959	1917	353	712	2686	1642	395
						Total des Séances sur l'Année		11877
						Moyenne des séances réalisées par enfant et par semaine (42)		3,98
Auprès des Familles								
Suivi Médical ORL	69							
Suivi Social	212							
Entretien avec le Directeur	58							
Entretiens Famille/Intervenant	156							
Réunion de synthèse	76							
TOTAL :	571							
Moyenne Annuelle par Jeune	8,04							
Auprès des Etablissements Scolaires								
Equipes éducatives :								135
Total								135
Moyenne Annuel par Jeune								1,90



Le SESSAD Madeleine Lemaire est un service médico-social autonome, de cure ambulatoire, qui assure

la prise en charge d'enfants et d'adolescents handicapés dans une tranche d'âge de 4 à 18 ans. Ces jeunes présentent des troubles importants des fonctions cognitives (classés dans la déficience intellectuelle) souvent associés à des troubles comportementaux qui altèrent les conduites émotionnelles et socio-affectives. Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il intervient sur tous les lieux de vie du jeune et parfois dans ses locaux si la nature de l'intervention et la proximité s'y prêtent.

Le service assure trois missions principales :

Le soutien à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie.

Le conseil et l'accompagnement de la famille et de son entourage.

L'aide au développement de la personne dans son environnement et aux orientations ultérieures.

Cet accompagnement médical, thérapeutique, social et éducatif est articulé au sein du projet individualisé d'accompagnement établi avec le patient et sa famille (P.I.A)

• **Origine géographique des personnes accueillies :**

Le secteur d'interventions se situe sur 2 pôles : - **la Dracénie et l'Estérel, autour de Draguignan et de Fréjus / Saint- Raphaël** comme indiqué ci-dessous.

	Taradeau	Salernes	Vidauban	Trans	Le Muy	Lorgues	Draguignan	Les Arcs	TOT
DRACENIE	1	4	2	1	6	2	10	4	30

	St Paul	Roquebrune	Bargemon	Puget	Fréjus	St Raphaël	Bagnols	TOT
ESTEREL	1	5	1	3	10	5	1	26

En 2010, le SESSAD est intervenu sur les écoles/collèges de 17 communes

Le service est intervenu dans 3 collèges de Fréjus- Saint-Raphaël

Dans 3 collèges de Draguignan

Dans 1 lycée professionnel de Draguignan

Dans 23 écoles primaires et maternelles

Dont 3 SEGPA

4 ULIS collège

1 ULIS lycée

10 CLIS dont 1 CLIS « dys » au Muy

• **Développement de l'activité au 31/12/2010 :**

Nombre de jours d'ouverture :

209

Nombre d'enfants suivis en tout (file active):

56

- **nombre d'actions arrêtées :**

8

1 pour cause de déménagement

2 pour cause d'orientation

1 pour cause de limite d'âge par rapport à l'agrément

4 pour désinvestissement de la famille ou de l'enfant

-nombre d'enfants nouveaux inscrits :

8

- **nombre d'enfants suivis effectivement au 31/12**

48

- nombre d'enfants en liste d'attente effective :

27

-nombre total de notifications reçues depuis l'ouverture

147

Dans de nombreux cas, le service a contacté les enseignants-référents pour qu'ils sollicitent les parents et les informent de la nécessité de nous rencontrer. Le but étant d'inscrire leur enfant et de les impliquer dans la démarche de soin en partenariat avec l'équipe. Dès lors, nous aurions pu engager un suivi. Malgré cela, de nombreuses familles n'ont pas fait la démarche.

-**Nombre d'actes réalisés :** 5220 **prévisionnel 2010 :** 6048

- **Nombre d'actes théorique :** 8400

1er semestre : 3272

2ème semestre : 1948

• REPARTITION PAR SEXE :

	Nombre de suivis File active PeC effective		Phase diagnostic	PIA	
				Oui	non
Garçons	36	30	3	29	4
Filles	20	18	5	13	2
Total	56	48	8 (14 %)	42 (87%)	6

• REPARTITION PAR TROUBLES:

Déficience intellectuelle, Troubles importants des fonctions cognitives (TIFC)	22
Troubles associés de type comportementaux et/ou Inadaptation sociale et/ou éducative	15
Troubles Dys...	6
TIFC associés à des troubles du comportements invalidants et T.E.D	13

• REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGES :

Tranches d'âges	2009	// 2010
4-6 ans	8	3
7-9 ans	17	12
10-12 ans	13	21
13-16 ans	13	15
16-18 ans	4	5
Total :	55	56

• REPARTITION SCOLAIRE :

- Nombre d'enfants scolarisés : 55/56

- Scolarisation dans un dispositif adapté de l'E.N (CLIS, ULIS):

Total : 32 = 57 %

	CLIS	ULIS	
		Collège	lycée
Le Muy	5		
Vidauban	1		
Draguignan	7	2	1
Les Arcs	2		
Puget/ Argens	3		
Fréjus	4	2	
St Raphael	3	1	
Fayence	1		
Total :	26	5	1

- Scolarisation dans une classe ordinaire de l'établissement de référence :

Total : 23 = 43 %

	Elémentaire	secondaire
MS/GS	3	
CP/CE1/CE2	5	
CM1	1	
CM2		
SEGPA (6°/5°)		10
COLLEGE (6°/ 4°)		4
Total :	9	14

- ORIGINE DE L'ACCOMPAGNEMENT ANTERIEUR AU SERVICE :**

Cmpp	8
Cmp ou	13
Hôpital de jour	3
Camsp	18
Libéral	8
IME ou Sessad	5
Sans suivi	1

La transition entre 2 services se fait en concertation avec l'assentiment de la famille. Une majorité d'enfant vient du secteur sanitaire (pédopsychiatrie).

- REPARTITION DES ACTES PAR PÔLES PROFESSIONNELS :**

SPECIALITES / MOIS	inscriptions entretiens Directeur	pedo-psy 0,20	psycho etp 2	AS etp 0,5	psy mot etp 2	educ etp 4	ortho etp 1	ortho S.GUINOT (conv.)	Nombre total d'actes par mois
JANVIER	8	20	180	22	146	188	64		628
FEVRIER	2	13	130	14	84	113	39		395
MARS	2	27	206	15	181	262	91	20	804
AVRIL	0	4	99	9	84	144	31	5	376
MAI	5	14	158	11	131	188	64	5	576
JUIN	4	23	123	2	101	180	47	20	500
JUILLET									0
AOÛT									0
SEPTEMBRE	12	17	156	14	104	134	34	11	482
OCTOBRE	1	16	166	11	101	144	49	8	496
NOVEMBRE	16	18	175	12	140	190	17	7	575
DECEMBRE	4	10	113	8	96	150		7	388
Total par spécialités	54	162	1506	118	1168	1693	436	83	5220

- TYPE ET LIEU DE TRAVAIL AVEC LES USAGERS :**

	Nb d'enfants Ecole/collège Total : 108	Nb d'enfants Domicile Total : 49	Nb d'enfants Ecole et domicile Total : 18
P en Ch.Educ.(50)	28	16	6
P en Ch. Psycho.(44)	34	5	5
P en Ch. Ortho(16)	14	2	/
PenC .Psychomot(39)	32	/	7
P en Ch. socio.(29)	/	26	/
R.V médecin (56)	/	/	/

- LES PERSONNELS AU 31/12/2010 :**

Au 31/12/2010, l'effectif du SESSAD M LEMAIRE s'élevait à 10.80 ETP défini sur le tableau page 6.

Cinq personnels ont bénéficié d'un changement de coefficient :

On note le départ de deux personnels : 1 éducateur et une orthophoniste

L'éducateur spécialisé a été remplacé au 2/11/2010.

Malheureusement, l'orthophoniste n'a pu l'être faute de candidature : 2 postes vacants à ce jour.

Le taux d'absentéisme est de 5.81 %

- **PLAN DE FORMATION :**

Au 31/12/2010, 4 personnes ont bénéficié d'une formation en cours d'année.

- 1 éducatrice spécialisée
- 2 psychomotriciennes
- 1 psychologue

Ces 4 personnes ont reçu des formations relevant d'une adaptation à leur poste et d'un développement de compétences.

Notons que 3 personnes qui avaient demandé une formation n'ont pu être satisfaites ; 2 stages ont été annulés faute de participants, un troisième a été annulé car le site a été gravement endommagé lors de la catastrophe de Juin.

ORGANIGRAMME au 31/12/2010.

	Projet CROSM 2004	31/12/2008	// 31/12/2009	// 31/12/2010
Directeur	1	1	1	1
Secrétaire de direction comptable	1.5	0.75	1	1
Médecin	0.50	0.10	0.20	0.20
Psychologue	1	1	1	1
Psychologue	1	/	1	1
psychomotricienne	1	/	1	1
Psychomotricienne	1	/	1	1
Orthophoniste	1	/	1	/
Orthophoniste	1	/	/	/
Educatrice spécialisée	1	1	1	1
Educatrice spécialisée	1	/	1	1
Educatrice spécialisée	1	/	1	1
Educateur spécialisé	1	/	1	1
Assistante sociale	0.50	0.18	0.50	0.50
Agent d'entretien	0.50	0.10	0.10	0.10
Total	13.50 etp	4.13 etp	11.80 etp	10.80 etp
Enseignant M à D	1 = 14.50 etp	/	/	/

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

IV) RAPPORTS FINANCIERS :

1°) Rapport financier Général présenté par le trésorier des PEP 83 M. Georges AMIGONI

BILAN

EXERCICE		N	N-1	N-2
ACTIF		5 897 752	5 980 833	3 771 438
PASSIF		5 601 351	5 113 054	3 540 278
	Résultat	296 401	867 779	231 160

Le bilan 2010 est stable par rapport à 2009 qui avait enregistré l'apport de crédits non reconductibles pour l'achat du terrain de BRIGNOLES, l'emprunt pour l'achat du bâtiment du Muy et une augmentation du nombre de places pour le SESSAD et le SAAAS.

Fonctionnement (avant élimination des opérations réciproques)

	charges	produits	Résultat
CMPP	725 290	727 814	2 524
SESSAD	691 777	795 525	103 748
SAAAS	1 180 612	1 291 072	110 460
SAFEP	84 549	84 078	-471
SSEFS	952 725	1 029 585	76 860
TOTAUX SMS	3 634 954	3 928 076	293 122
SIEGE	412 506	412 318	-188
CHANTEMERLE	608 502	611 969	3 467
TOTAUX autres	1 021 008	1 024 287	3 279
TOTAUX ASS	4 655 962	4 952 363	296 401

L'exercice 2010 présente un résultat global d'exploitation positif de 296 401 €.

Il convient toutefois de distinguer le résultat du SMS et de Chantemerle de celui du Siège.

Les gestions de ces entités étant entièrement à dissocier au niveau budgétaire.

Les inondations du mois de juin sont à prendre en compte dans ce résultat par les dégâts subis par le SESSAD estimés à 30 000€ et remboursés à hauteur de 17 500€ (remboursement MAIF : 15 000€, Subvention Caisse d'Epargne : 2 500€) et la participation de l'association à l'action de Solidarité

La méthode des composants appliquée au calcul des amortissements aboutit à une hausse de ce compte notamment en ce qui concerne les bâtiments.

Les excédents affichés par le SMS doivent être relativisés car dus en partie à des postes budgétés mais non pourvus par manque de postulants (environ 300 000€).

Produits d'exploitation (avant élimination des opérations réciproques)

	2009	2010
SMS	3 831 687	3 928 076
AUTRES ACTIVITES	1 169 376	1 024 287
TOTAL	5 001 064	4 952 363
% SMS	77%	80%
% AUTRES ACTIVITES	23%	20%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

On notera la progression de la part du SMS dans l'activité de l'association. C'est à partir de ces pourcentages l'on peut calculer la répartition des charges du siège sur les différentes activités.

LE SIEGE : L'année 2010 a été marquée par le départ en retraite du comptable. La comptabilité est assurée depuis le 01/01/2010 par le cabinet SOSIC. Le poste de comptable représentait en 2009 une charge de 53 188 €, les honoraires du cabinet sont en 2010 de 38 780 €. Malgré cette diminution, on ne constate pas une baisse des charges de salaires (92 333 de brut en 2009, 96 766 en 2010) car le Directeur du siège a été rémunéré en année pleine, l'agent administratif principal est passée à temps plein en avril ou mai à vérifier. Le comptable est resté jusqu'en juin à temps partiel pour finaliser les comptes 2009 et assurer la transition, un AVSi a été rémunéré par le siège pendant 4 mois.

Cette surcharge salariale est compensée car :

- 1) la rémunération de l'AVSi est remboursée par l'EN,
- 2) une subvention exceptionnelle a été accordée par la fédération pour accompagner la transition vers le cabinet comptable,
- 3) pour tenir compte des charges respectives représentées par le SMS et les autres activités, le salaire du technicien supérieur et 25% du salaire de l'agent administratif principal sont pris en charge par le SMS.

SOLIDARITE:

Cette activité est cette année équilibrée au niveau des bourses et des cotisations.

L'association s'est mobilisée pour venir en aide aux sinistrés des inondations de juin. La commission solidarité a récolté 54 375€, dont 15 000€ de l'URPEP et 10 000€ des PEP83. Et a distribué 31 304€ en aides diverses. Le solde, soit 23 071€, est reporté en 2011 pour la poursuite de cette action.

CHANTEMERLE : Avec 12 500 journées l'activité a connu une chute notable due essentiellement au manque de classes ODEL.

Toutefois, si la baisse des produits (19%) n'a pas été compensée par la baisse des charges (11%), on notera un résultat légèrement positif.

SAPAD:

Ce secteur est déficitaire principalement à cause de l'augmentation du nombre de jeunes aidés (+ 37%, de 145 à 199 jeunes) qui n'a pas été compensée par des recettes supplémentaires.

Ce déficit a impacté le résultat du budget du siège.

SMS

Depuis le 1er janvier 2008, les données budgétaires sont définies par le CPOM pour une durée de 5 ans.

Etablissement	base2009	rec. 1,20%	CNR	base 2010
SSEFIS	920 417	11045		931 462
SAFEP	80557	967		81 524
SAAAS	1236920	14843		1 251 763
CMPP	704702	8456		713 158
SESSAD	759980	9120		769 100
TOTAUX	3 702 576	44431		3 747 007

Les mesures nouvelles prévues 2 places pour le SESSAD et 2 places pour le SAAAS sont reportées sur 2011.

On constate que le total des produits affichés dans les comptes administratifs est supérieur à celui perçu dans le cadre du CPOM. Cela tient au fait que des produits supplémentaires sont perçus (exemple SAAAS avec la transcription des documents), que des procédures comptables (exemple : reprise de provisions ou de subventions) ont été effectuées, que des produits divers de gestion (produits financiers, par exemple), viennent abonder les budgets des établissements.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

AFFECTATION DES RESULTATS

SIEGE	-188	Report à nouveau
CHANTEMERLE	3 467	Report à nouveau
SSEFIS	76 860	Réserve pour investissement
SAFEP	-471	Report à nouveau
SAAAIS-SAFEP	110 460	Réserve pour investissement
SESSAD	103 748	Réserve pour investissement
CMPP	2 524	Report à nouveau

2°) Eléments financiers par services et activités

a) Rapport financier du siège

- ✚ Globalement l'exercice 2010 de fonctionnement s'achève, pour le siège, par un léger déficit : 188 € 00.
- ✚ Dans le détail des dépenses, il se repère :
 - ✓ Une augmentation des fournitures administratives, compensée en partie, par de moindre frais de location de matériel photocopieur et de maintenance.
 - ✓ La forte progression des honoraires, due au nouveau service du prestataire comptable.

La prolongation nécessaire, pendant quelques mois, du personnel comptable salarié, n'a donc pas compensé le recours à un prestataire externe dans la phase de transfert de la mission budgétaire, en particulier l'arrêté des comptes 2009.

Au terme de cette collaboration, s'est opéré le versement d'une indemnité de départ à la retraite pour le salarié concerné.

Pour ce qui concerne l'acquisition de biens amortissables, le siège a opéré le renouvellement du parc informatique de trois postes de travail, l'achat d'un vidéoprojecteur, destiné en particulier, à la diffusion d'informations.

Une préoccupation subsiste concernant la diminution de la contribution financière des collectivités territoriales sous forme de subventions, leur produit étant essentiellement destiné aux opérations de solidarité et surtout au dispositif du SAPAD qui fait l'objet de sollicitations en forte progression.

b) Rapport financier de l'année 2010 du CMPP de Draguignan

Le total des charges de la section d'exploitation du CMPP en 2010 s'élève à **725 290,46 €**, soit une augmentation de 0,92 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des produits s'élève à **727 814,23 €** soit une augmentation de 1,75 % par rapport à 2009.

Un total des soldes de tout compte de **51 046 €²**.

Estimation des volumes budgétaires des postes vacants en 2010 : 89 590 €

- ✓ **A partir de ces montants, cinq observations peuvent être formulées :**
 - le résultat de l'exercice 2010 présente un excédent de 2 523, 77 € ;
 - le tarif du forfait³ s'élève à 90 €.
 - une maîtrise des dépenses : un taux de 0,92 % entre 2009 et 2010 ;
 - une variation du produit de la tarification de 1,20 % entre 2009 et 2010 ;
 - une variation des comptes de classe 7 de 1,75 % entre 2009 et 2010.
- ✓ **A partir de ces montants, quatre remarques :**
 - le budget 2010 est présenté avec un excédent, qui sera affecté à l'investissement ;
 - les marges ne permettent pas d'envisager avec sérénité une dépense imprévue ;
 - des investissements seraient à réaliser rapidement. Le remplacement du serveur informatique et le remplacement du mobilier de la salle d'attente seront prioritaires en 2011 ;
 - la vacance du poste d'orthophoniste et de celui du médecin, génère en 2010 une provision de charges de personnel estimée à 89 590 €.

² Jusqu'en 2009, les soldes de tout compte étaient compensés par des crédits non reconductibles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

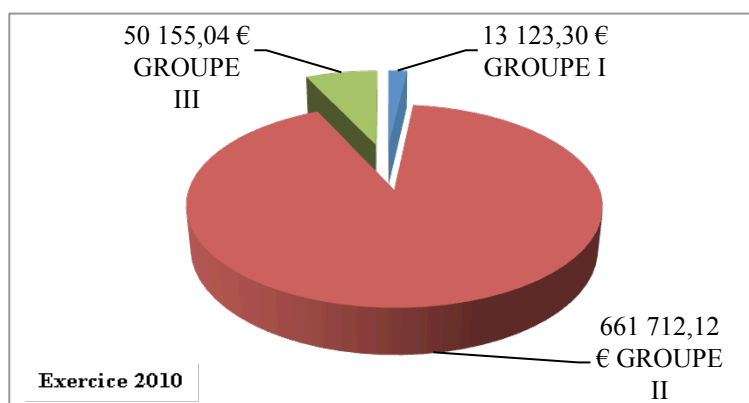
Tableau 1 : total des comptes de classe 6 et 7 et les résultats des années 2008, 2009, 2010.

	C.A 2008	C.A 2009	C.A 2010
Total des comptes de classe 6 (charges)	714 898,60 €	718 685,41 €	725 290,46 €
Total des comptes de classe 7 (produits)	700 940,40 €	715 293,34 €	727 814,23 €
Résultats	-13 958,20 €	-3 392,07 €	2 523,77 €

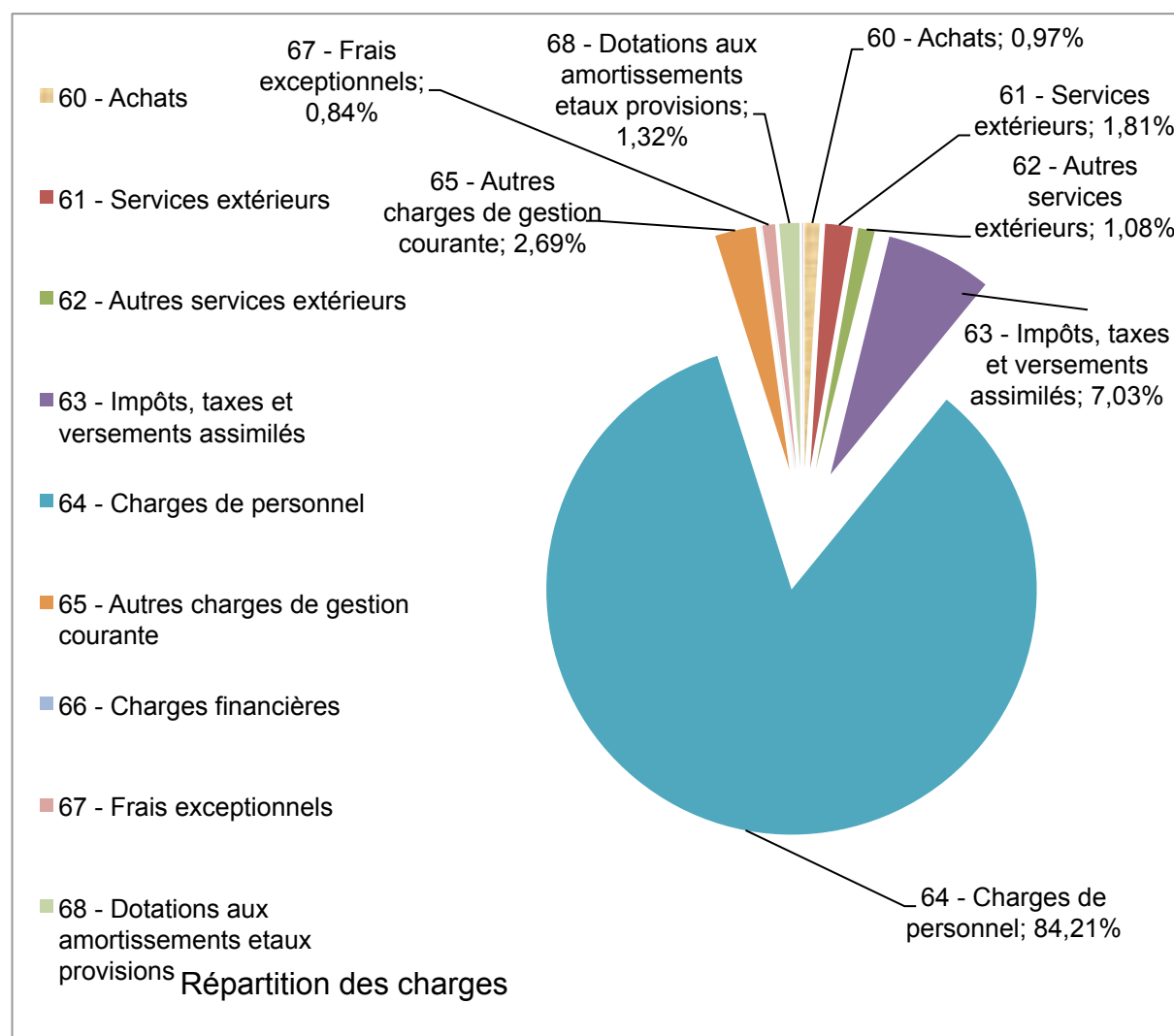
Tableau 2 : répartition des charges de la section d'exploitation par groupes fonctionnels.

<i>Charges de la section d'exploitation</i>	2008	2009	2010
Groupe I - dépenses afférentes à l'exploitation courante -	10 493,03	14 232,32	13 423,30 (1,9%)
Groupe II - dépenses afférentes au personnel -	660 588,75	656 981,07	661 712,12 (91,3%)
Groupe III - dépenses afférentes à la structure -	43 816,78	47 644,31	50 155,04 (6,7%)
TOTAL I + II + III	714 898,56	718 857,70	725 290,46

Graphique 1: diagramme de répartition des charges de la section d'exploitation par groupes fonctionnels pour l'exercice 2010.



Graphique 2 : diagramme présentant la répartition des charges de section d'exploitation (comptes de classe 6)



✓ **L'impact des départs en retraite sur les budgets des 5 prochains exercices.**

L'âge moyen des salariés du CMPP en 2010 est de 49 ans 3 mois⁴. Quatre départs en retraite sont prévisibles dans les 5 années à venir : une psychomotricienne, une orthophoniste, deux administratifs (un agent administratif et un technicien supérieur). Outre la difficulté de remplacer une orthophoniste, les soldes de tout compte n'étant désormais plus compensés par des crédits non reconductibles, il convient de les intégrer dans les budgets, ce qui n'avait pas été prévu dans le CPOM. Coût estimé des départs en retraite pour les 5 ans à venir : 40 000 €.

❖ **Pour Conclure.**

Une année 2010 marquée par :

- un total des charges de la section d'exploitation s'élevant à 725 290,46 € ;
- un total des produits de la section d'exploitation s'élevant à 727 814,23 € ;
- une maîtrise des dépenses : un taux de 0,92 % entre 2009 et 2010 ;
- un résultat de l'exercice 2010 présentant un excédent de 2 523, 77 € qui sera affecté à l'investissement ;
- un tarif du forfait s'élevant à 90 € ;
- une impossibilité de programmer l'ensemble des investissements nécessaires ;
- une provision des charges de personnel supérieure de 38 500 € aux montants versés pour les soldes de tout compte ;
- un coût de la location immobilière très favorable : la location actuelle représente environ 2 % du montant estimé pour une location immobilière similaire ;

⁴ Sont exclus les personnels salariés qui ont déjà l'âge de prendre la retraite ainsi que les personnes du ministère de l'Education nationale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

un coût estimé des départs en retraite pour les 5 ans à venir de 40 000 €.

c) le SSEFS-SAFEP J.P.RAMEAU :

Le résultat de l'exercice financier 2010 laisse apparaître un excédent de 76 860 euros. Cet excédent provient essentiellement des postes non pourvus durant l'année et qui n'ont pu l'être du fait de leur rareté. L'évaluation des postes non pourvus s'élève à 52 000 euros environ. Le reste de l'excédent provient essentiellement des charges qui avaient été budgétées pour les nouveaux locaux. Cette dépense sera effective en 2011 puisque le service déménagera dans le courant de l'année 2011.

POSTES VACANTS	ETP vacant	Nombre de points mensuels	Salaires Brut	Charges Sociales	Frais de déplacement mensuels	Total annuel
Orthophoniste	0,50	503	940,61 €	545,55 €	200,00 €	20 233,97 €
Enseignant LSF	0,66	647	1 597,05 €	926,29 €	150,00 €	32 080,16 €
TOTAL						52 314,12 €

d) le SAAAS-SAFEP Charles LOUPOT

Le résultat de l'exercice financier 2010 laisse apparaître un excédent de 110 460 euros. Cet excédent provient essentiellement des postes non pourvus durant l'année et qui n'ont pu l'être du fait de leur rareté. Pour palier ce déficit de personnel, une salariée est partie en formation durant 9 mois pour obtenir la qualification d'instructeur en locomotion. L'évaluation des postes non pourvus s'élève à 77 000 euros environ. Le reste de l'excédent provient essentiellement des charges qui avaient été budgétées pour les nouveaux locaux. Cette dépense sera effective en 2011 puisque le service a déménagé en mars 2011 à La Valette et déménagera en mai 2011 au Muy. A ces dates, l'amortissement des bâtiments débutera. De plus, les frais de fonctionnement (taxe foncière, fluides) afférents à ces bâtiments seront bien plus importants que pour les exercices budgétaires précédents.

On peut noter que la refacturation auprès de l'Inspection Académique des adaptations réalisées pour les élèves a généré un produit de 28 000 euros. Cette ressource vient compenser les frais de photocopie couleur et le matériel nécessaire à ces productions.

POSTES VACANTS	ETP vacant	Nombre de points mensuels	Salaires Brut	Charges Sociales	Frais de déplacement mensuels	Total annuel
Instructeur en locomotion	0,70	503	1 316,85 €	763,78 €	250,00 €	27 967,55 €
Ergothérapeute	0,70	503	1 316,85 €	763,78 €	200,00 €	27 367,55 €
Ophthalmologiste	0,20	1520	1 136,96 €	659,44 €		21 556,76 €
TOTAL						76 891,87 €

e) le SESSAD madeleine LEMAIRE :

La dotation globale de financement pour 2010 s'est montée à 769 100 €.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire du directeur ARS PACA du 02/07/2010, nous avons bénéficié d'un taux plafond de reconduction de 1.20% (9120 €) par rapport à la dotation de 2009 qui était de 759 980 €.

Le solde des mesures nouvelles initialement prévu pour le financement des 2 places supplémentaires autorisées le 26 Octobre 2010 a été reporté sur 2011.

Le sinistre de Juin et le cambriolage d'Avril 2010 ont eu des répercussions budgétaires importantes en terme de remplacement des matériels et mobiliers détruits ou dérobés et de remise en état des 2 sites touchés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

Activité 2010 :

<i>Comptes Administratifs</i>	2009	2010
	G1 : 45 365.39 €	47 300.05 €
CHARGES	G2 : 379 422.51 €	551 616.02 €
	G3 : 46 921.19 €	92 861.15 €
	Total : 471 709.09 €	691 777.22 €
	G1 : 759 980 €	769 100 €
PRODUITS	G2 : 1.43 €	2500 €
	G3 : 4066.01 € /	23925.20 €
	Total : 764 047.44 €	795 525.20 €
Résultat :	En positif : 292 338.35 €	En positif : 103 747.98 €

PRODUITS- CHARGES :

795 525.20 € – 691 777.22 € = 103 747.98 €, résultat excédentaire.

Rappelons que la majeure partie de l'excédent constaté est dû à la vacance sur toute l'année d'un poste d'orthophoniste à temps plein, à la présence du médecin à 0.20 ETP au lieu de 0.50 prévu ainsi qu'aux deux départs de thérapeutes cités dans le rapport d'activité.

Répartition des charges :

- Afférentes au personnel :
551 616 € dont 342 002.22 € de rémunérations brutes du personnel = 79.75 %
- Afférentes à l'exploitation courante et à la structure :
140 161 € = 20.15 %
- **Investissements en 2010 :**

La dotation aux amortissements prévue au BP 2010 était de 43000 €

Il a été réalisé pour **29 509.27 €** d'investissements, tous effectués au deuxième semestre, qui se décomposent ainsi :

Opération prévue au BI et réalisée :

- Achat de 2 véhicules de service neufs pour un montant de 19 937 €

Opérations non prévues au BI mais nécessaires suite au sinistre :

- Rachat de matériel informatique pour un montant de 6719.08 €
- Rachat de fauteuils de bureaux pour un montant de 598 €
- Rachat de matériel rééducatif et de tests pour un montant de 2255.19 €

Opérations prévues mais non réalisées, suite à la non installation sur notre nouveau site, pour un montant de 23 000€ :

- Achat de mobilier de bureau
- Installation d'un standard téléphonique
- Achat de gros matériel rééducatif et de fournitures
- Agencement des locaux

Ces opérations ont été reportées sur le BI 2011, pour l'installation en Mai.

Eléments d'analyses significatifs :

Groupe 1 : dépenses d'exploitation courante.

Compte 606 : 9366.34 €

Il s'agit là des achats de fournitures administratives, éducatives et d'entretien ainsi que de petit équipement.
3 éléments qui illustrent les suites du sinistre sur les achats :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

Au 606300 et surtout au 606700, les renouvellements de fournitures éducatives, de petit matériel et de petit équipement ont été nettement amoindri dans l'attente de notre aménagement sur le futur site (quasiment 2400 € de baisse par rapport à 2009).

Par contre, au 606400, les achats de fournitures administratives, entièrement détruites, n'ont pu attendre, car il a fallu un rééquipement complet de tout le service au lieu d'un complément de rentrée.

Compte 625 : 33 389.25 €

Dont 32 988.38 € de frais de déplacements des salariés.

Dès le début de l'année de nombreux déplacements ont été effectués par tous les personnels auprès des familles et écoles des enfants inscrits au Sessad, dans des lieux très distants les uns des autres. Peu à peu, les lieux d'intervention et la liste des enfants étant finalisée, nous avons regroupé les déplacements autant que possible.

L'utilisation des 2 véhicules acquis en septembre (environ 5000kms effectués) a déjà permis d'atténuer de façon significative la dépense sur la fin d'année. Les trajets ont été plus nombreux alors que l'écart par rapport à 2009 n'est que de 2000 €. Nous enregistrons un montant de 405.38 € de carburant.

Compte 626 : 4026.45 €

Répartis en frais d'affranchissement pour 380.76 €. Les 70 € d'écart par rapport à 2009 s'expliquent par le fait d'avoir eu à racheter des timbres détruits mais aussi la nécessité plus grande en juin et septembre d'utiliser le courrier papier, n'ayant plus ni ordinateurs ni accès à internet.

Frais de télécommunication : 3645.69 €

Ces frais reposent sur :

L'abonnement mensuel des portables professionnels utilisés par chaque thérapeutes ;

L'abonnement postes fixes du service plus accès internet sur site et en mobilité.

Les frais de ré-installation et d'ouverture de ligne sur le nouveau local du MUY.

Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel.

Les dépenses réalisées dans ce groupe passent de 379 422 € en 2009 à **551 616 €** en 2010 par le fait que 8 personnes ont été embauchées en 2009 pour 6.30 ETP dont 4 au 4^{ème} trimestre. Au 01/10/2010, l'équipe a enfin fonctionné au complet en terme de poste (moins 1 d'orthophoniste).

Estimation des volumes budgétaires des postes vacants en 2010.

Postes vacants	ETP Vacant (en moyenne sur l'année)	Valeur du point (échelon 5 grille CNN 66)	Salaire brut (mensuel) en €	Charges sociales /mois (57.13%) en €	Total du salaire annuel en €	Tickets/ frais Resto de Déplacements	Frais divers en €	Total charges de personnel en €
Orthophoniste A l'année	1	537	2 173	1 241	40968	665 1739	500	43 869 €
Orthophoniste Sur 1.5 mois mi-nov et déc	1	537	271	154	Sur 1.5 ms : 5121€	85 261	75	5542 €
Médecin	0,30	1609	1805	1031	34032	133 /	150	34 315 €
Total :								83 726 €

En dehors des comptes de rémunération et de charges, notons : *Le compte 647* qui comprend la cotisation pour le fonctionnement de la DUP (délégation unique de personnel) mise en place au sein de l'association pour un montant de 4715.10€ ainsi que la médecine du travail pour un montant de 924.19 €.

Le Compte 648 : 6411 € comprenant les frais de tickets restaurant ainsi que la participation employeur aux dits-tickets (6207.54 €).

Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure.

Les dépenses réalisées dans ce groupe passent de 46 921 € en 2009 à **92 861.15 €**.

3 éléments expliquent cet écart de 45 940€ :

- *Au compte 616*, une augmentation de 1476 € de primes d'assurance pour 2 raisons :
 - prime d'assurance contractée pour les 2 véhicules neufs acquis
 - et surtout couverture auto-mission pour les 10 personnels qui se déplacent quotidiennement (4 en 2009).
- *Au compte 66*, une augmentation de 22687€ qui représente les emprunts contractés lors de l'acquisition du site des platanes au MUY (d'un montant de 23 827€).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

- *Au compte 675*, une charge imprévisible (déjà citée) représentant la valeur nette de cession / rebut des immobilisations détruites lors du sinistre d'un montant de 22 293 €.
- *Au compte 681*, la dotation aux amortissements reste stable à 4384 € au lieu de 4064 €. Les immobilisations relatives à la construction ne seront amorties qu'après la mise en service du site.
- *Compte 6132* : la nouvelle location immobilière est réduite à partir de Septembre 2010 à raison de 250 € mensuels au lieu de 1240 € puisque nous ne sommes plus sur le site de Roquebrune. Notre bailleur provisoire, qui est la commune du Muy, nous héberge à un tarif très compréhensif, comme elle l'a fait pour de nombreuses structures sinistrées.
- *Compte 655* : quote-part de résultat sur opérations pour services gérés en commun : il s'agit là des frais de siège pour l'exercice

Répartition des produits :

Groupe 1 : produits de la tarification.

Compte 731 : produits de la dotation globale suivant arrêté de tarification. En date du 02/07/2010, d'un montant de 769 100 €

Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation.

Compte 75 : 2 500 € de don fait par la caisse d'épargne dans le cadre de l'aide et de la solidarité envers les sinistrés de Juin.

Groupe 3 : produits financiers.

Compte 79 : transfert de charges sous forme de 3 remboursements de la part de notre assurance pour un montant de 19 981.61 € :

- Règlement d'un dégât des eaux (fuite importante depuis le plafond d'un bureau) à Roquebrune début 2010.
- Remboursement pour les pertes subies lors des inondations pour un montant de 15 620 € qui est loin de correspondre à la réalité des pertes répertoriées !
- Remboursement pour les pertes subies lors du cambriolage du service, pour un montant la aussi loin du compte de 3308 €.

• **PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS REALISES EN 2010 :**

La encore, le sinistre de Juin a eu des conséquences importantes :

Des opérations prévues n'ont pu être réalisées telles que :

- Achat de mobilier de bureau
- Achat d'un standard téléphonique
- Autres agencements des nouveaux locaux qui ont été inondés et donc inutilisables.

Des opérations prévues ont été réalisées, telles que l'achat de 2 véhicules neufs.

Par contre des opérations non prévues ont été réalisées pour le remplacement des matériels informatiques et rééducatifs, des fournitures diverses et du minimum de petit mobilier indispensable à la reprise de notre activité dans les locaux provisoires qui nous ont été prêtés.

Echanges :

Echanges sur les rapports moraux, d'activités et financiers :

M.ANDRAU souligne la difficulté à embaucher des orthophonistes (compte- tenu de la faible attractivité des salaires conventionnels), ce qui a un retentissement sur l'accompagnement des jeunes.

Mme FROGER propose d'essayer d'intéresser les candidats en passant un contrat avec eux : par exemple une bourse d'études.

V) Rapport du commissaire aux comptes puis de la commission de contrôle des comptes :

1°) Rapport du commissaire aux comptes :

Le commissaire aux comptes certifie les comptes annuels comme réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il émet des réserves sur les calculs relatifs à la méthode des composants (relatif à l'amortissement et à l'appréciation des actifs) et sur le fait que des réserves pour investissement et les réserves de trésorerie comprennent des fonds à affecter de manière plus précise.

Le commissaire aux comptes indique que l'engagement retraite devrait être calculé sur l'âge de 65 ans et non sur l'âge théorique de 62 ans.

Il fait un constat de carence sur les conventions réglementées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PEP 83 du 13 AVRIL 2011.
LIEU : BÂTIMENT DES PEP 83 À LA VALETTE DU VAR

2°) Rapport de la commission de contrôle des comptes (Mme Annie GALLI, M Claude CALDANI)

La commission de contrôle des comptes s'est réunie le 21 mars 2011 au siège à Brignoles.

Elle a eu accès aux documents comptables du siège et a pu constater leur parfaite tenue.

Les réponses du trésorier à quelques questions posées ont éclairé la commission parfois interrogative devant la complexité des procédures comptables.

Les quelques sondages opérés n'appelant de notre part aucune observation, la commission propose à l'Assemblée générale d'accorder le quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2010.

Nombre de votants : 29

Nombre de mandats : 22

Vote sur le rapport moral : à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés

Vote sur le rapport d'activités : à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés

Vote sur le rapport financier : à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés.

Sur proposition du Conseil d'administration le tableau des affectations de résultats ci-dessus est adopté à l'unanimité des membres adhérents présents et représentés et le quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

VI) Cotisations 2010-2011 :

Membre adhérent enfant maintien à 1 euro

Membre adulte : 17 euros. Vote : pour 35 : abstention : 5 contre : 11

Membre donateur : 50 euros Vote : pour 45 abstention : 2 contre : 4

VII) Election au Conseil d'administration :

Sont renouvelables en 2011 : Georges AMIGONI, Annie ASTOIN, Pierre CONSTANS, Christiane COUMOUL, Marc LAURIOL.

Il restait un siège à pourvoir pour un administrateur renouvelable en 2011, un siège à pourvoir pour un administrateur renouvelable en 2012, un siège à pourvoir pour un administrateur renouvelable en 2013. Soit un total de **huit sièges au titre des membres élus.**

Les membres adhérents suivants se présentent : Georges AMIGONI, Annie ASTOIN, Pierre CONSTANS, José GOMEZ, Jean-Claude LEFEUVRE, Jean-Pierre JEANNERET, Annie GALLI, Thérèse LEPINE.

Sont élus :

pour un mandat se terminant en 2012 : Jean-Claude LEFEUVRE,

pour un mandat se terminant en 2013 : Annie GALLI,

pour un mandat se terminant en 2015 : Georges AMIGONI, Annie ASTOIN, Pierre CONSTANS, José GOMEZ, Jean-Pierre JEANNERET, Thérèse LEPINE.

Le président félicite les nouveaux élus. Il assume la pleine et entière responsabilité de son élection et des administrateurs élus.

VIII). Election à la commission de contrôle des comptes

Sont élus : Claude CALDANI, Stéphane LHOMME.

IX). Questions diverses :

1°) Modifications du règlement intérieur :

Proposition de modification : "Lors de la réunion de l'assemblée générale annuelle ordinaire, tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation annuelle perdra sa qualité de membre de l'association et tout mandat associatif. Le paiement de la cotisation peut s'effectuer jusqu'à l'ouverture de la séance".

Texte voté à l'unanimité des membres présents et représentés qui sera inséré au 2^{ème} alinéa à l'article 2.01.

Proposition de modification : « Sur décision du président, le secrétaire de la Délégation Unique du personnel (D.U.P.) ou son représentant peut assister avec voix consultative aux réunions du C.A. ».

Texte voté à l'unanimité des membres présents et représentés qui sera inséré dans l'article 3.02 troisième alinéa.

Une proposition de texte concernant les membres de droit et les associations partenaires est renvoyée pour examen préalable par le Conseil d'Administration.

Agrément des membres de droit :

Ce point nécessite un éclaircissement et devra donc être débattu en Conseil d'administration.

Pour autant, l'assemblée générale reconduit l'agrément des membres de droit qui en ont fait la demande.

La séance est levée à 12h45.